JOURNAL

HISTORIQUE

ET LITTERAIRE.

15. OCTOBRE 1776.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

Buite du Catalogue des Livres qui se trouvent chez l'Imprimeur de ce Journal

S

in - douze.

Solide dévotion, ou les voyes du falut, Heures nouvelles.

Solide piété, par St. François de Sales, 1763.
Solitude (la) chrétienne, où l'on apprend par les fentimens des SS. Peres & combien on doit desirer de se séparer du monde, 3 vol. Lyon.

Solitude des Vierges, ou la vie & les vertus de la Sainte Vierge, tirées de l'Evangile & des Saints Peres, par le P. Gentil, Paris.

Sources de la vraie & de la fausse dévotion, où l'on découvre le fond de la nouvelle spirimalité, & son opposition à celle de Saint François de Sales.

Spectacle (le) de la nature, par Mr. l'Abbé Pluche, 9 vol. fig. nouv. édit. Paris. 1771. Suite de l'Imitation de Jesus-Christ, ou les opuscules de Thom. à Kempis par Mr. Bellgarde, fig.

T

In folio.

Theologia Patrum dogmatica, Scholassica positiva, in qua quidem, prater capita qua de more trassantur, quassiones de scientia Dei, de Pradessinatione Sanstorum, & de gratia Mediatoris, salvo Fidei dogmate, explanantur & discutiuntur in utramque partem, ut ii qui aspirant ad gradus, habeant, prout libuerit, ande suam spropugnent sententiam, à R. P. Antonio Bougat, 5 vel.



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTERAIRE

15. OCTOBRE

1776.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Mémoires pour servir à la vie de Nicolas de Catinat maréchal de France.

Nihil appetere ob jactationem, nihil ob formidinem recufare, fimulque anxius & intentus agere. Tac. vie d'Agricola.

A Paris, chez la veuve Duchefne, à Liege chez Orval Demazeau. 1775.

'Auteur de ces mémoires s'est exercé sur un sujet qu'il connoissoit à sond. On ne peut pas douter que ce ne soit un homme trèsversé dans la conduite de la guerre, soit qu'il ait suivi lui-même le parti des armes,

foit que l'étude de la tactique ait suppléé chez lui les lumieres de l'expérience. On lui reproche d'avoir donné à ces mémoires un ton plus apologétique qu'historique, & on ne peut nier que ce reproche ne soit fondé. La réputation du vainqueur de Staffarde & de la Marfaille est affez bien établie pour n'avoir pas besoin de défenseur. La résolution d'écarter de l'histoire de Mr. de Catinat tout foupcon de faute & d'erreur oblige l'auteur d'accufer presque tous ceux qui combattirent fous ce général. Mr. de Feuquieres sur-tout y est peint avec des couleurs qu'on ne s'étoit pas encore avisé d'emploier au portrait de ce célébre officier. Par-tout on voit l'hiftorien occupé à rejetter tant qu'il est possible sur le confeil de guerre, ou fur les premiers officiers de l'armée, les avantages remportés par les ennemis. On en jugera par la maniere dont il prépare le lecteur au passage de l'Adige par le prince Eugene. " Cependant le prince . Eugene continuoit de faire marcher des , troupes vers le Pô : les alarmes de Mr. de .. Vaudemont pour le Milanès redoubloient; . les peuples & les principaux du païs étoient , peu attachés aux intérêts des deux couron-, nes. Le prince de Vaudemont abandonna . l'armée, pour aller faire prêter ferment de , fidélité aux habitans du Milanès : il vou-. lut, avant son départ, régler les mouve-, ments de l'armée, & déterminer le Maré-, chal à marcher vers le Pô, pour s'oppo-, fer aux mouvemens des ennemis dans , cette partie. Ce ne fut point l'avis du Maréchal qui croïoit avec raison, que le pont sur le Pô étoit une ruse emploiée par les ennemis, pour détourner l'atten-, tion de leur véritable projet, qui étoit le paffage de l'Adige. Son avis fut de raffembler l'armée entiere vis-à-vis le centre de , cette riviere : cet avis étoit d'autant plus , raisonnable, que les ennemis avoient aussi , établis deux ponts fur l'Adige. Un déta-. chement de leur armée avoit déia passé , cette riviere & s'étoit campé à Visla-.. Buona, aïant fur fon front le canal bianco: . c'étoit vis-à-vis de cette position que le .. Maréchal vouloit camper l'armée en front , de bandiere; il vouloit encore qu'elle y , fût jointe par le corps que le marquis de . Crénan commandoit à Ferrare. Ce poste , devenoit inutile, les ennemis portant tou-, tes leurs forces fur le centre, & le bas de , l'Adige; mais Mrs. de Vaudemont, de , Tessé, & de Pracontal, éleverent la voix contre l'ordre qu'avoit donné en confequence le maréchal de Catinat : ils dirent , que cet ordre étoit entierement contraire . aux intérêts des deux couronnes. & for-.. cerent le maréchal de Catinat, non-seulement à le rétracter, mais encore à par-, tager l'armée en différens camps à Rivoli, à , San-Petro de Lequago, à Carpi, d'où , Mr. de Saint-Fremont s'étoit porté avec , un détachement à Castagnaro, vis-à-vis , le canal Bianco, à Oftiglia & à Bisola , della Scala, dernier camp qui pouvoit , être regardé comme le corps de réferve. Q₃

Les inquiétudes du Prince de Vaudemont les nouvelles certaines qu'il disoit avoir du projet des ennemis, de passer le Pô, éterminerent le maréchal à s'établir au camp d'Ostiglia pour faire construire des ponts sur ce sleuve. Il sit passer quelques troupes de l'autre côté, & résolut de le passer bien-tôt en forces, pour s'opposer à tems à l'entreprise des ennemis, en mettant la Sechia entre les deux armées : il dissimuloit ses craintes sur le passage de l'Adige ...

A quoi bon chercher toujours dans les erreurs des commandans ou des subalternes les causes des défaites? Ne sait-on pas que le fuccès des armes est très-souvent au-dessins de toutes les spéculations des généraux? On croit pouvoir leur imputer une faute, & déterminer avec sagacité ce qu'ils auroient dû faire; on ne fait pas quelles mauvaises fuites le plan fuggeré eût pû avoir. Le général qui étoit au fait des circonstances & du local, étoit à même d'en juger : mais le moien de prononcer définitivement 70 ans après une bataille fur ce qu'un général eût dû faire pour la gagner? Mr. de Catinat s'exprime lui-même fur cet article avec une fagesse qui auroit pû diriger dans ses recherches l'auteur de ces mémoires. " Si les circon-, flances de cette campagne étoient bien , connues, l'on y verroit un enchaînement , assez naturel , qui m'a conduit dans le , malheur & la disgrace où je suis; les sentimens d'autrui y ont contribué autant que

. les miens; cette réputation qui dans .. le courant de ma vie, m'a couté tant de . fueurs, se trouve flétrie. Ma conduite, . je l'assûre, a été avec candeur & simpli-, cité. La fagesse & la droiture, voilà ce . qui peut dépendre de nous; la fortune conferve fon empire dans les autres affaires: quoique l'on y pense de son mieux .. l'on ne fait pas trop bien ...

En effet, la gloire des empires a, suivant la remarque de l'illustre Bossuet, une époque où elle commence nécessairement à languir, & où le grand maître de tous les empires cherche dans l'affoibliffement & la décadence de ce qu'il y a de plus grand & de plus merveilleux aux yeux des hommes. un nouvel hommage à fa feule invariable & immuable grandeur. Alors le fuccès des armes ie dément, les échecs se multiplient, les fruits des victoires antérieures s'évanouissent. malgré toute la fagacité & la vigilance des généraux. L'état des affaires de la France vers la fin du regne de Louis XIV. est l'état de tous les empires après un certain tems de prospérité & de gloire, déterminé par l'arbitre des choses humaines. C'est le cas de dire avec un ancien & très-fage poëte philosophe:

Non tibi Tindaridis facies invifa lacona. Culpatufque Paris: verum inclementia divam Has evertit opes.

Si on pouvoit faire encore quelque reproche

au judicieux auteur de ces mémoires, ce seroit de donner quelquefois trop à l'esprit national & à ne pas apprécier suffisamment les victoires & la valeur des ennemis. Nous citerons par exemple la maniere dont il décrit une retraite des troupes françoifes. " Les . deux généraux se mirent chacun à la tête d'un escadron du régiment d'Albret, & . repousserent les cuirassiers qui ne purent , fe rallier que sous le feu de l'infanterie. . Les régimens de cavalerie de Mauroi & .. de Rufec . chargerent aussi avec succès. . Mr. de Teffé, accompagné de son fils, qui , débutoit au fervice par cette action, étoit à la tête de toutes ces différentes charges. .. Un officier ennemi s'avança fur lui, & , lui tira deux coups de pistolets : Mr. de Teffé, fans daigner tirer fon épée, le reconduisit à coups de canne jusqu'à sa troupe; cette action est de la nature de celles qui réuffissent auprès des troupes , françoifes ,.. Qui ne croiroit pas ici que ce font les françois qui triomphent & les impériaux qui fuient? cependant c'est absolument le contraire, c'est l'issue du fameux combat de Carpi. Qui se persuadera qu'un officier d'une armée victorieuse, portant son épée & ses armes se soit laissé reconduire à coups de canne jusqu'à sa troupe? Non, ce n'est que pour les enfans qu'on écrit de pareils contes.

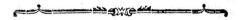
Cependant l'auteur est fouvent impartial & rend aux généraux ennemis une justice exacte : le prince Eugene ne perd rien aux

tableaux qu'on en fait dans ces mémoires. "L'avantage le plus frappant du prince Eu-. gene sur le maréchal de Catinat, étoit . d'être certain que l'armée des deux cou-. ronnes resteroit sur la défensive. & de , pouvoir choifir son genre de guerre. Quel , trait de génie n'offre pas cette campagne (1704) du prince Eugene? Il donne dans , le même moment de la jalousie à l'ennemi par fa droite & par fa gauche. Il femble , avoir deux plans de campagne également , formés, & devoir fe décider pour celui , auquel l'ennemi mettra le moins d'obsta-, cles. L'armée françoife craint pour sa droi-, te; elle croit que le prince Eugene va paffer le Pô. Il la confirme dans cette opi-, nion, & tombe dans l'instant sur la gau-.. che avec toutes ses forces; il ne cesse de , la tourner par cette partie, & rien ne peut déranger son plan de tout le reste de la , campagne. Voilà le fublime de la conduite , du prince Eugene, auquel un général fran-, çois, toujours contrarié dans ces mouve-, mens, & commandant une armée combi-" née, ne fauroit atteindre " On voit à la fin du volume l'épitaphe de Mr. de Catinat, que notre auteur dit être de la façon du P. Sanadon. En voici le commencement.

Hic jacet Nicolaus Catinatus, gallia Polemarchus.

Avitam themidem deferuit, imò castris intulit.
Militiam a victoriis exorfus, triumphis omnem transegit, &c.

Cette épitaphe ne répond pas tout-à-fait à l'idée qu'on a des talens littéraires du Pere Sanadon. On y voit un stile guindé & à prétension, un latin dur & recherché. Avitam Themidem deseruit, imb castris intulit, présente presque du galimattias; l'auteur de ces mémoires l'a rendu de cette sorte: "Il quitta, la magistrature, que ses peres avoient tou-, jours suivie, pour embrasser la prosession, des armes; il y réunit les vertus de deux, états,. Mais ce n'est apparemment pas là ce que le P. S. a voulu dire.



Fables & contes, dedies à Son Alt. Impériale le Grand-Duc des Russies, A Paris chez Lacombe. Un vol. in-8°. 1775.

E fujet de la plupart de ces fables, & même l'arrangement & la fuite des idées font pris dans les ouvrages des meilleurs fabuliftes, latins, françois & allemands. L'auteur avouant de bonne foi que ce genre de littérature & de moralité ett à-peu-près épui-fé, fe contente, comme il le dit, de la gloire de glaner.

Puisque vous venez à l'ouvrage Lorsque les bleds sont moissonnés, Pauvres Fabulistes, glanez, Glanez; c'est là votre partage.

Il y a cependant quelques sujets qui paroissent neufs, ou du moins que nous ne nous fouvenons pas d'avoir vûs ailleurs : ce ne font peut être pas ceux où l'auteur a le mieux réussi, mais ils ont le mérite de l'invention & ce mérite est aujourd'hui trèsrare dans tous les genres de littérature. Voici comme l'auteur nous apprend que ceux qui font le plus de bruit dans le monde littéraire, ne sont pas les hommes les plus savans, ni les plus habiles raisonneurs.

Dans un clocher des cloches suspendues
De leur babil étourdissoient les nues.
Ce n'est pas tout de sonner, raisonnons!
Leur dit un jour une d'entr'elles.
Je voudrois bien savoir, mes belles,
Comment & pourquoi nous sonnons?
Si les cloches sont éternelles,
Qui nous créa, d'ou nous venons?

Il faut d'abord que l'on m'accorde Qu'afsûrément, lorfque nous opérons, C'eft par le moyen de la corde Eft-ce elle qui fe tire, ou nous qui la tirons? Que vous en femble? on ne favoit que dire.

La cloche est faite pour produire Et pour répandre au loin le son. Je le veux bien. Mais à quoi bon Et ce clocher qui nous récele, Où nous faisons la sentinelle? Qu'en penserons-nous, s'il vous plait? Ce n'est pas nous qui l'avons fait.

Serions nous fon ouvrage? ou lui-même en effet Est-il là de tout tems aussi bien que la cloche? On se disoit de proche en proche Qu'il falloit y penser. A la cloche docteur, Qui triomphoit de les voir se consondre, Quoiqu'elle sût aussi dans le doute à l'erreur Cependant le moindre sonneur Auroit été capable de répondre, La même fable peut signifier que des vérités très - simples échappent à ceux qui les recherchent avec présomption & avec suffifance. Cette double affabulation qui renforce peut-être l'utilité morale, est néanmoins une espece de désaut dans la fable, dont l'objet & le but doit être

H. a. p.

Simplex duntaxat & unum.

Le fabuliste persuadé qu'un auteur, un lecteur & un critique sont souvent des gens intraitables, qui prennent parti pour ou contre, sans trop savoir pourquoi & sans vouloir entendre raison; les représente tous les trois dans cette fable:

Auteur, lecteur & critique par fois, Manquent d'oreilles tous les trois. Un fourd tradujfit en justice Un fourd devant un juge fourd. Le demandeur, entrant en lice, Dit: Ma partie a l'autre jour. Tué dans mon clapier un lapin de garenne. Le défendeur : la plainte est vaine, Le billet est soldé, la quittance en fait soi.

Le billet est soldé, la quittance en fait soi. Le juge : à quoi bon ce tapage? Qu'on fasse tôt ce mariage : Je m'invite à la nôce, & veux y danser moi.

Il y a quelques-unes de ces fables qui femblent n'avoir aucun but, ou ce qui est un plus grand défaut encore, qui infinuent des maximes contraires à la bonne morale. Telle est la suivante, intitulée le Géant & le Nain.

Un géant, sur son chemin, Fit la rencontre d'un nain; Bon! dit-il, voilà pour faire Petit plat & bonne chere. Le morceau paroit friand; Le meilleur expédient, Pour vérifier la chofe, Est de le manger fans sauce.

Ah! dit le naîn, Monseigneur, C'est pour moi beaucoup d'honneur: Mais à mon heure demière, Ecoutez une prière,

Et promettez par ferment De l'exaucer promptement. Le géant aussitôt jure; Le nain dit : je vous conjure

De ne me dévorer pas : Et s'esquivant de ses bras, Le petit homme s'échappe : Mais le géant le rattrape.

Le nain crioit : justes Dieux, Qui voyez du haut des cieux Ma déplorable aventure, Vengez-moi de ce parjure.

Mais l'ogre, en le dépêchant, Dit: mon ami, le méchant, Qui n'épargne point son frere, Des Dieux craint peu la colere.

Il femble que le fabuliste veuille établir que la Religion est peu essicace pour arrêter la sougue des passions cruelles & insensées. Qui n'épargne pas son frere, des Dieux craint peu la colere; oui, sans doute, mais quel est l'homme qui n'épargne pas son frere? c'est celui qui ne craint pas la colere des Dieux. Pourquoi ne l'épargne-t-il pas? c'est qu'il ne craint pas les Dieux. Le nain raisonne bien, il sait que si le géant vient à craindre les Dieux, il pourra échapper: mais

notre fabuliste paroit un peu brouillé avec les regles du raisonnement. Nous donnerons encore une preuve de cette brouillerie; on pourroit en donner plusieurs. Dans la fable intitulée le Miracle; l'auteur paroit désigner Louis XI & St. François de Paul. Après le portrait du Prince vient celui du Saint conçu en ces termes.

Dans ses états vivoit un Solitaire, Dervis de son métier, personnage fameux A qui l'opinion vulgaire

Attribuoit le don miraculeux
De foulager les maux de l'humaine misere
Par l'infaillible entremise des cieux.

Le Roi le fait chercher, le méchant d'ordinaire Est foible & superstitieux.

Le Dervis comparoit, & fans lever les yeux, Devant le Roi mourant garde un filence auftere, Hélas! lui difoit il, mon pere,

Dépêchez-vous, faites votre oraison:

Oui, c'est en vous seul que j'espere,

Obtenez-moi ma guérifon. Faut-il à Dieu de l'or pour ma rançon? On va vous en donner tout-à-l'heure à foison. L'or doit sans doute appaifer sa colere.

Remplificz-en vos poches fans façon. De l'argent qu'auffi-tôt à ses pieds on entaste,

Le Dervis fe baiflant ramafle

Un écu d'or qu'aux yeux du moribond Il rompt.

Et foudain, ô prodige!

De cet or, prompt à s'amollir.

Le tyran voit du fang à gros bouillons jaillir;

Le fien à cet aspect dans ses veines se fige.

Que vois-je! &c. &c.

Le portrait d'un Saint est fait ici assûrément avec des couleurs très-viles & très-mal choisies. Mais que le fabuliste nous dise pourquoi le don des miracles attribué à ce Solitaire, est une opinion vulgaire, l'idée d'un homme foible & superstitieux. Si le Solitaire de l'or prompt à s'amollir, fait jaillir le fang à gros bouillons, s'il opere reellement des prodiges, est-ce foiblesse de croire qu'il en opere? Une chose de premiere nécessité aux philosophes du jour c'est une bonne logique, & c'est justement de quoi ils ne s'embarrassent guere. Dès qu'ils parlent de préjugé, de fanatisme, de superstition, &c., ils sont contens; que ce soit avec inconséquence & contradiction, peu leur importe.



Traité des bienfaits de Sénéque, précédé d'un discours sur la traduction; par Mr. Dureau de Lamalle. A Paris chez Pissot. 1775.

L y a quelque tems que nous avons annoncé l'analyse de ce traité *. L'ouvrage 15. Juin , p. que nous avons sous les yeux , est différent 246. de l'autre en ce que Mr. Dureau n'a pas simplement rendu les idées principales du philosophe rassemblées dans un tableau abrégé & plus serré dans son ensemble. Il a fait une véritable traduction de ce traité sameux, digne de paroître dans la langue de tous les peuples qui connoissent le prix d'un biensait. Mr. Dureau n'est point un traducteur servilement sidele, il saisit le sens & la dignité d'une expression, il abandonne les mots.

quand rendus en notre langue ils affoibliroient l'énergie de l'original. " Je me fuis efforcé de conferver tout l'éclat des beautés, & de faire disparoître la plupart des fautes. l'ai supprimé un grand nombre de répétitions, de questions frivoles. Je n'ai laissé fubfifter de ces défauts que ceux oui fervent à prouver les ressources de mon auteur. & ceux dont le retranchement eût exigé de trop grands facrifices. L'ai taché de ranger fous un plan plus régulier une foule de traités précieux perdus dans le défordre d'un plan un peu confus. En confervant toujours la maniere de mon écrivain, sa marche fententieuse, son stile concis, ses traits détachés qui m'ont paru convenir au genre de son ouvrage, je me suis permis quelques changemens dans un petit nombre d'endroits, où cette même matiere devenoit fatigante par sa continuité; enfin je n'ai rien épargné pour augmenter, ou du moins pour maintenir la gloire de mon auteur ... Nous placerons ici un exemple de la maniere de traduire de Mr. D :

Loquendum pro magnitudine rei impensius, & illa adjicienda: plures quam putas, obligasti. Nemo enim non gaudet benesicium suum latius patere. Nescis quid mihi præstiteris: sed scire te oportet, quantò plus sit quam æstimas. Statim gratus est, qui se onerat. Nunquam tibi gratiam reserre potero: illud certè non desinam ubique consiteri, me referre non posse.

"Gardez"

parler avec chaleur, & toujours suivant l'importance de l'objet. Il y a cent réponses que le sentiment doit nous dicter: Ah! vous avez fait plus d'heureux que vous ne pensez; (car il n'est personne qui ne se réjouisse de l'extension de ses biensaits). Vous ne savez pas tout ce que vous m'avez donné; vous ne l'estimez point selon sa valeur: (car c'est un des caracteres de la gratitude de s'exagérer ses obligations). Jamais je ne pourrai vous témoigner ma reconnoissance; mais au moins je ne cesserai de publier par-tout & votre générosité, & mon impuissance,.

Dans le discours préliminaire on trouve d'excellens principes pour former & diriger les jeunes traducteurs. Mr. D. s'applique avec raison à rabaisser un peu l'orgueil de certains écrivains qui croient par le moïen d'une traduction se mettre au niveau des auteurs, & qui ne craignent pas de prendre dans le monde littéraire un ton que les savans du premier ordre sont bien éloignés de s'arroger. "Il faut être de bonne soi : toute traduction (a) est un ouvrage subalterne; & non-seulement le mérite, ce qui est incontestable, mais même les difficultés, en sont moindres que d'un ouvrage original. En effet, le

⁽a) Du moins en profe; car la prodigieuse difficulté de la versification françoise doit mettre le poète qui traduit dans notre langue, presqu'au niveau du poète qui compose dans une autre.

traducteur est dispensé de ce grand nombre de combinaifons qu'exigent le choix & la disposition d'un sujet; il n'a combattre contre cette incertitude pénible qui accompagne les premieres opérations de l'inventeur; il s'épargne la fatigue de ces lectures immenses, de ces méditations profondes qui doivent préparer fouvent les productions du génie; & il commence sa tâche avec toutes ses forces, au moment où son auteur avoit épuifé une partie des siennes. Racine, lorsqu'il avoit ordonné le plan de fes pieces, desfiné ses caracteres, suivi les progrès de l'action dans chaque acte, & ceux du dialogue dans chaque scene, Racine, avant d'avoir écrit un feul mot, disoit : Ma tragédie est faite. Traducteurs, si vous aviez le talent de ce grand écrivain, avant de nous retracer un feul trait de votre auteur, vous diriez comme Racine : Mon ouvrage est fait ...

Il faut néanmoins faire ici une diftinction, & Mr. D. la fait. Il est des traductions qui ne sont absolument susceptibles que d'une espece de mérite grammatical, & l'on sent que ce mérite est assez mince; il est aussi des traductions où l'esprit, le stile, l'éloquence d'un écrivain peuvent se déploier; & quand elles sont faites avec art, quelquinferieures qu'elles soient en valeur à un ouvrage original, le traducteur est placé avec justice parmi les hommes de génie & de goût. "Il y a des ouvrages dont le mérite est seulement dans le sond des choses & non

dans la forme, où les idées se montrent avec toute la nudité & fouvent tout le défordre de leur enfantement, ou tout au plus l'expression n'est que le vêtement & jamais la parure de la pensée, où le lecteur ne va chercher que des faits, des anecdotes, des obfervations, des expériences, des raisonnemens, des preuves, & qui enfin ne femblent faits que pour la mémoire, ou pour l'entendement. Telles font les antiquités de Paufanias, les livres de Strabon, la Théodicée de Leibnitz, les mémoires de Réaumur. Mais il y a d'autres écrivains qui, au mérite du fond que doit réunir nécessairement tout bon ouvrage, joignent le mérite plus rare, & non moins important, du stile; & c'est même à la perfection de cette derniere qualité, que plusieurs des plus célebres doivent la plus grande partie de leur gloire ...



Mémoires historiques, critiques, & anecdotes des Reines & Régentes de France. Nouvelle édition. A Amsterdam 1776; à Liege chez Orval-Demazeau, & à Luxem-sourg chez l'Imprimeur du Journal. 6 volumes in-12.

Es anecdotes, dit Mr. de Volt., font un champ où il est permis de glaner après R 2

la moisson de l'histoire (a). L'auteur que nous annoncons ici a recueilli plusieurs traits curieux & intéressans que les historiens de la France n'ont pû placer dans les fastes de la monarchie. La rapidité avec laquelle on doit parcourir un terrein immenfe. & les égards qu'on doit aux grands objets ne permettent pas de s'arrêter aux petits. Les anecdotes sont donc comme le supplément des grandes histoires. & comme autant de petits morceaux ou'on en avoit détachés dans la crainte de nuire à la simplicité & à la noblesse de l'édifice: mais ces morceaux détachés font chacun une espece de tout, qui a une forme & un mérite qui lui font propres. Ce font de petites histoires particulieres, qui par-là même que les traits en font en petit nombre & resserrés dans un petit espace, ne fatiguent pas l'esprit par l'ensemble & la dépendance des événemens qui forment la chaîne & l'essence de l'histoire générale. C'est peutêtre la raifon du goût des anecdotes devenu aujourd'hui dominant; l'esprit frivole & inconftant aime à voltiger, à prendre quelque essor & à se reposer aussi-tôt; il évite tant qu'il peut un vol hardi & long.

⁽a) Nous avons pris la liberté de réformer un peu cette définition, qui est conçue en ces termes: un champ étroit où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire. Si le champ est étroit, comment la moisson peut-elle être vaste? Le stile imposant & sur-tout la démangeaison anti-thétique, entrainent souvent de ces sortes d'inconséquences:

De l'esprit si l'en veut, mais point de sens commun.

Dans un discours préliminaire sur l'état des semmes & des ensans des Rois de France de la premiere & seconde race, on trouve beaucoup d'érudition unie à un jugement sûr & exact: l'auteur justifie excellemment Charlemagne du reproche de la pluralité des semmes que lui ont fait des historiens qui ignoroient la vraie signification du mot concubine, telle qu'elle étoit établie dans ces siecles. Cet endroit du discours mérite d'être lû, par rapport à la lumiere qu'il répand sur un grand nombre de faits & sur des passages qui ont long-tems nourri des disputes chez les théologiens & les antiquaires.

Parmi les anecdotes il y en a plufieurs qui font peu connues & qui pouvoient rester ignorées; il y en a qui ne font propres qu'à barbouiller l'imagination du lecteur, car notre auteur n'omet aucun trait des histoires galantes; on en voit quelques-unes qui peuvent fervir à caractériser les personnes auxquelles on les attribue. & ce font celles dont la connoissance est la plus utile. Telles sont les deux suivantes qui regardent la princesse Jeanne de Bourbon, abbesse de Fontevrault qui avoit obtenu un arrêt contre les prieurs de fon ordre pour les obliger de lui donner le titre de Mere, en lui parlant ou en lui écrivant. " Le prieur de Fontevrault qui l'administroit à la mort lui disant : Accipe Soror Viaticum; elle le regarda fixément & lui dit: Dites Mater, un arrêt vous l'ordonne. On rapporte de la même Princesse, que se plaignant avec une forte d'emportement au pre-R 3 miermier-président de Harlay, d'un arrêt qu'il venoit de prononcer contre elle, & lui aïant dit, qu'apparemment il ignoroit qu'elle étoit du sang de Henri IV. Oui, vous en êtes, Madame, lui dit malignement ce magistrat, & du plus chaud, du plus chaud, répéta-til.

Nous ajouterons l'anecdote fuivante qui regarde le cardinal Mazarin: " on a dit de lui comparé au cardinal de Richelieu, à l'oc-

casion de la paix des Pyrénées

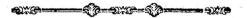
Nescius hic veniæ, vindickæ nescius iste; Hic pacem nobis abstulit, ille dedit.

Du nombre prodigieux de libelles de toutes les especes qu'on publia contre lui, sur-tout pendant la fronde, il ne sut sensible qu'à la Mazarinade que publia Scarron, qui en sur puni par la suppression d'une pension de cinq cens écus qu'il recevoit de la cour ...

Si l'auteur ne rend pas toujours justice à des personnes distinguées par leur piété & leur vertu, on peut croire que c'est l'esset d'un esprit de parti qui semble l'occuper sortement, & auquel il facrisse tout ce qui appartient au parti opposé. Hors delà il respecte les fruits de la morale chrétienne, & la désend contre ses destructeurs. Voici comme il parle de Mad. la Valiere. "Elle résolut de quitter la partie, & de laisser sa rivale en possession d'un amant qui la trahissoit, pour ne penser qu'à son salut. Ceux qui ont dit qu'elle s'est fait honneur de la nécessité, ne l'ont pas connue, & 26 aus de retraite &

de pénitence les réfutent. Au faîte des grandeurs elle les négligea toujours; elle y étoit encore lorsque se faisant peindre par le célebre Mignard, elle voulut être représentée au milieu de ses deux enfans, Mlle. de Blois & le comte de Vermandois, & tenant un chalumeau à la main, d'où pend une bulle de favon, autour de laquelle est écrit: Sic transit gloria mundi. Image juste & naturelle de la vanité de nos desirs & des faveurs de la cour, vraie bulle de favon, soit par l'éclat, soit par la fragilité. Elle fixa sa retraite au couvent des Carmelites du fauxbourg St. Germain à Paris, où elle prit l'habit de religieuse à l'âge de 30 ans, sous le nom de Sœur Louise de la Miséricorde ... L'auteur présente ensuite le tableau de la vie angélique de la duchesse de la Valiere dans fon afyle. Il est touchant, dit - il, & mérite de paroître aux yeux du public après plus de cinquante ans d'oubli.





Le nouveau manuel d'Epictete, tiré des livres d'Adrien avec cinq traités de Simplicius, fur des sujets importans pour les mœurs & pour pour la religion; traduits en françois avec des remarques, par M. Dacier, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, 1776. A. Paris chez Pissot, libraire, deux vol. in-12, qui forment les tomes X & XI de la bibliothéque des anciens Philosophes.

Amais on ne s'est tant empressé à faire l'éloge d'Epictete & de son manuel; il en a paru cinq à fix éditions dans ces deux dernieres années. On a feulement oublié de faire honneur à l'évangile des plus belles sentences que le manuel renferme : car, comme nous l'avons remarqué plus d'une fois, il eût fallu qu'Epictete eût passé sa vie sur le mont Caucafe, pour ne pas connoître un livre & une morale mise déja en pratique dans toutes les parties de l'empire, puisqu'il est mort 04 ans après la fondation du Christianisme. On lit au commencement du premier volume de ce nouveau manuel une fortie auffi violente que sophistique contre les ennemis de la philosophie, de la nouvelle s'entend; car pour l'ancienne, il faut avouer que malgré fon faste & son inconséquence, elle ne manquoit pas absolument de bons principes. " Qu'un magistrat viole la loi, nous disons 89 que c'est un méchant magistrat, qu'il est

, injuste, & nous ne nous en prenons pas à , la justice pour la décrier : mais qu'un phi-. losophe viole ses régles, que sa vie ne , réponde point à ses préceptes, nous n'a-,, vons garde de dire : c'est un méchant phi-. losophe; mais nous disons: vovez ce que , c'est que les philosophes ! la philosophie n'est .. bonne à rien ... "Les détracteurs qu'elle a . dans notre fiecle, ajoute M. *, ne font , pas même si modérés; il n'y a point d'ex-, cès odieux dont ils ne l'accusent; & pour , la rendre fuspecte aux Souverains qui l'ap-, pellent auprès de leur thrône, ils foufflent , fans cesse à leurs oreilles qu'elle enseigne "l'indépendance, le mépris de l'autorité ... Voilà qui est plaisant. La justice & le code des magistrats enseignent à rendre à chacun ce qui lui est dû, les principes généraux

de la jurisprudence sont très-sages & trèspropres à maintenir l'équité & la droiture parmi les hommes. Si donc le magistrat est inique, ce n'est point à la loi qu'il faut s'en prendre. Mais quels font les maximes de la philosophie du jour, telle qu'elle est enseignée par les chefs du parti ? que nous apprennent-ils de Dieu, de l'immortalité de l'ame, des peines & des récompenses futures. de la loi naturelle &c. ? fur quoi font fondés, felon eux, les notions du bien & du mal, du vice & de la vertu ? qu'on examine tout cela, & on conclura qu'un philosophe méchant vit selon ses principes, & le bon est un bon-homme, bêtement en contradiction avec ce qu'il croit & avec ce qu'il fait eroire

Saducéens.

aux autres. " Si l'on ne joignoit pas, disoit Brit. Brutus. ,, le fameux Baile, à l'exercice des vertus . ces biens à venir que l'écriture promet , aux fideles, on pourroit mettre la vertu & l'innocence au nombre des choses sur , les quels Salomon à prononcé fon arrêt , définitif, vanités des vanités, & tout , n'est que vanité. ... généralement par-, lant, dit-il encore, la principale force de , la religion par rapport à la vertu, consiste , à être perfuadé de l'éternité des peines & . des récompenses; & ainsi en ruinant le . dogme de l'immortalité de l'ame on casse , les meilleurs ressorts de la religion n'étant retenus par la crainte d'aucun châ-, timent divin , ni animés par l'espérance , d'aucune bénédiction célefte, ils doivent .. nécessairement s'abandonner à toutes leurs passions ... Ainsi raisonnoit le précurseur & pour ainsi parler le fondateur de la moderne philosophie: est-il à croire, qu'il étoit

lui-même détracteur de cette philosophie, qu'il l'accusoit injustement d'excès odieux, & qu'il ait travaille à la rendre suspecte

aux souverains?



Prospectus pour la suite de la nouvelle Physique céleste & terrestre de Mr. J. C. F. de la Periere, Chevalier Seigneur de Roissé, en 9 tomes in-12., qu'il offre, par forme de soumission seulement, à ceux qui en ont les trois premiers.

Epuis quelque tems la réputation de Newton a recu des échecs confidérables. Des l'an 1772 (a) nous avons prédit avec une espece de certitude qu'il auroit le fort de tous les systémateurs. Cette prédiction qui a été mal accueillie, n'en fera probablement pas moins accomplie. Nous avons vû depuis que le chevalier de Forbin avoit opposé aux opinions du philosophe anglois des argumens qui font reftés sans réponfe (b). Mr. de la Periere travaille avec succès à élargir la bréche faite à l'autos son rétabli en faveur de Newton. Dès l'an 1766 il a publié les trois premiers tomes de fa phyfique. Il attendoit pour en donner la fuite que les fuffrages ou la critique des favans l'eussent éclairé sur le mérite de ses nouvelles opinions. Leur filence a fuspendu la publication des neufs derniers tomes, qu'il fe propose enfin de donner au public.

(a) V. les Observ. philos. entret 1. & 2.

⁽b) Voyez le Journ. du 15 Avail 1775. p. 550. 1. Août 1775. p. 182.

Voici l'analyse de son système. Il rejette le plein absolu, les tourbillons & la projection tourbillonnaire de Descartes, ainsi que le vuide absolu, l'attraction centrale & la projection rectiligne & tangentielle finie de Newton: comme étant également inconciliables, l'un avec la liberté, l'autre avec la communication du mouvement, & tous deux avec sa persévérance.

Il y substitue le plein de contiguité & lesvacuoles disseminés pour établir par ces derniers la liberté, & par le premier la communication du mouvement, dont il attribue la persévérance au Soleil qu'il regarde comme le grand ressort de tout le système planétaire rensermé dans sa soleil qu'activité.

Cet aftre de seu comprimé en tous sens par le siude universel, au milieu duquel il reste immobile & sans rotation sur son axe, réagit sur ce sluide, & tous deux conservent sans dégradation, à cause de la perfection de leurs ressorts, le mouvement que l'auteur de la nature leur a donné par leur projection verticale sans l'espace.

C'est de cette impussion & répulsion continuelles & inaltérables que Mr. de la Perière déduit le méchanisme de l'univers, affemblage immense de corps composés de deux ordres d'élémens matériels, ingénérables & indestructibles, les uns élastiques, les autres non élastiques; de diverses associations & combinaisons, desquelles résultent la folidité, la liquidité, la fluidité, l'élasticité, ensin toutes le qualités de la matière.

L'entreprise de Mr. de la Periere est hardie . elle intéresse tous les savans de l'Europe; il ne fe borne pas à combattre les opinions des aftronômes anciens & modernes; il pénetre dans le laboratoire de la chymie & jusques dans l'intérieur des corps. L'économie animale, végétale & minérale, font l'objet des 7e. 8e.9e. tomes de fon ouvrage, qui femble annoncer une grande révolution dans l'astronomie, la chymie, la médecine, la géographie, l'optique & dans toutes les fciences qui en dépendent. Mais cette révolution aura-t-elle plus de confiftance que celles qui l'ont précédée? C'est sur quoi nous ne prononcerons pas; nous croions seulement que tous les systêmes imaginés fur l'état de la nature, fur les principes des êtres, fur la constitution générale du monde, ne peuvent jouir que d'une gloire éphemére.

Le prospectus de l'ouvrage que nous annonçons au public, vient d'être présenté au Roi Louis XVI & à la Famille roiale par Mr. le duc de Fleury. Ce jeune Monarque a accueilli avec bonté les nouvelles conjectures d'un gentilhomme françois qui veut laisser à sa patrie & à la postérité les fruits de ses recherches prosondes, & d'un travail

immense sur la nature.

Ceux qui voudront fe procurer cet ouvrage, font priés d'envoïer leur foumission franche de port à Mr. de la Periere, à l'entrée de la chaussée d'Antin près le dépôt des gardes françoises à Paris, ou à l'imprimerie ducale des Deux-Ponts en Allemagne.

Mrs. les officiers municipaux aïant voulu prendre connoissance par eux - mêmes des bateaux qu'on soutient ne pouvoir être submergés, Mr. de Bernieres vient de renouveller en présence de ces magistrats & d'une quantité d'autres personnes, au port des Invalides, les expériences qu'il avoit saites le 25 Juin au moulin de Javelle, & il a démontré que le batelet qu'il a rendu insubmersible, ne peut en aucun cas ni se renverser ni couler à fond, & qu'il conduira tous les passagers qu'il contient au port de sa destination, sans aucun risque.

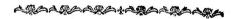
On a mis en comparaifon ce batelet avec un autre batelet ordinaire de Saint-Cloud d'égale grandeur, tous deux aïant été conftruits il y a dix ans, & leur forme extérieure paroissant exactement la même. Cependant on a vû que huit hommes feulement étant fur le fecond batelet qu'ils faisoient balancer & pencher d'un côté, l'ont bientôt rempli d'eau & fait couler à fond ; ensorte que ces hommes ont été obligés de regagner la rive à la nage, tableau de ce qu'on peut redouter dans un batelet ordinaire, foit par l'imprudence de ceux qui font dedans, foit par la force des vagues & du vent, par un choc violent & inattendu, soit par toute espece de furcharge.

Les mêmes hommes échappés du batelet fubmergé se sont mis sur le batelet du sieur de Bernieres, l'ont balancé & rempli d'eau comme le premier; mais au-lieu d'aller au fond, ce batelet est resté à flot, quoique l'eau y sût bord à bord, & ainsi chargé d'hommes & du volume d'eau qui le remplissoit, on l'a vû se promener à force de rames sur le bassin de la riviere sans aucun risque pour les personnes qu'il contenoit.

Le fieur de Bernieres a porté l'expérience plus loin; il a fait établir un mât fur ce batelet rempli d'eau, a fait attacher au haut du mât une corde qui a été tirée jusqu'à ce que le bout du mât touchât la surface de la riviere, ensorte que le batelet se trouvoit tout-à-fait sur le côté, position que les vents ni les vagues ne peuvent lui donner, & dès que les hommes qui l'avoient fait incliner à cet excès eurent lâché la corde, le batelet & le mât se redresserent en moins d'un quart de seconde, ce qui prouve que ce batelet joint à l'avantage d'être insubmersible celui d'être encore incharivable & de réunir conféquemment toutes les sûretés possibles.

Ces expériences ont paru faire d'autant plus de plaisir au pubic que les avantages de cette découverte sont sensibles & de la premiere importance pour l'humanité. Mr. de Bernieres est déja connu par son miroir ardent & d'autres inventions curienses & utiles. Voïez le sournal du 1. Decembre 1774. P.

641, & du 15 Août 1775 P. 237.



La Tour est le mot de la derniere Enigme.

ENIGME.

Sans être un corps, je pese, & cependant je voi,
Qu'à me poursuivre l'on s'attache;
Mais j'en suis bien vengé, l'importun qui m'arrache,
Prend souvent mon ombre pour moi.
L'obscurité m'est nécessaire,
Elle sait mon mérite & sur-tout en amour;
Est n'ay-je pas raison de chercher mystere?
Je meurs dès que je vois le jour.



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

Onstantinople (le 21 Août.)
Le Baron de Thugut, internonce de la cour de Vienne, a eu aujourd'hui fon audience de congé du Grand-Visir, auquel il a présenté en même-tems Mr. Thessara, qui le remplacera en qualité de chargé d'affaires : ce dernier reçut à cette occasion la pelisse d'honneur. Mr. Thugut se propose de partir d'ici le 23 de ce mois, pour se rendre à Vienne par la voie de Trieste, aïant frêté dans ce dessein un bâtiment marchand francois.

Abdul-Refak-Effendi, qui pendant la derniere guerre a rempli le poste de Reis-Effendi du Camp, revint ici le 4 du Caire, où il avoit été envoïé depuis la conclusion de la paix. Comme il est versé dans les affaires, & qu'on lui reconnoît des talens pour la politique, l'on étoit persuadé, que la Porte l'avoit mandé, pour succéder à Ismaïl-Bey dans la charge de Reis-Effendi; mais jusqu'à présent Atif-Zade reste revêtu de ces sonctions.

Quoique les avis que l'on reçoit des provinces voisines de la Perfe foient alarmans, la Porte ne paroît pas s'en émouvoir davan-II. Part. S tage; tage; il est de sa politique de dissimuler. pour ne point alarmer un peuple toujours prêt à se révolter au premier bruit de guerre & à faisir ce moment pour se livrer à toutes fortes de défordres : ces avis annoncent que les troupes ottomanes, réunies aux Géorgiens, ont été battues par les Persans qui se sont répandus ensuite dans les provinces d'Erzerom & de Kars. Dans la Syrie, les affaires ne paroiffent pas prendre une face plus agréable le Capitan-bacha envoïé avec des forces confidérables pour punir les enfans du Cheick-Daher, a, dit-on, été défait, on prétend même qu'il est dangereusement blessé & ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il l'a été de la main d'une des filles du Cheick-Daher, qui a combattu pour ses freres avec un courage dont les annales de la Turquie offrent peu d'exemples. D'autres avis néanmoins représentent le Capitan-bacha comme victorieux, & difent qu'il a fait à Teiri-Hana prisonniere toute la famille du rebelle Ali-Daher qui, pour se mettre en sûreté a dû fe réfugier près des autres Chéiks. Le tems nous apprendra ce qu'il faut penser de ces nouvelles.

Ces jours-ci il a été publié ici un édit du Grand-Seigneur, par lequel il est fait désenfe à tous les sujets, particulierement aux grecs & aux arméniens, de porter des habits d'une couleur éclatante, des pelisses, & en général des vêtemens magnisques, réservés aux ministres d'état, aux officiers du serrail, où à d'autres personnes de distinction. L'oc-

casion de cette nouvelle loi a été une promenade, que Sa Hautesse sit le 10 de ce mois, selon l'usage, incognito dans divers quartiers de la ville. En passant par celui des grecs, nommé Fanal, elle remarqua que cette nation qui au milieu de son abaissement, conserve toujours cet orgueil & cet amour de la parure qui caractérissoient ses ancêtres, abusoit de la liberté qui lui avoit été accordée sous le dernier regne, de quitter ses vêtemens sombres & lugubres, au point de porter aujourd'hui des robes rouges ou vertes, des bottines jaunes, des pelisses d'hermine, &c.

Le 4 de ce mois, Mr. Paschal, archevêque de l'églife schismatique d'Ecsmiasin en Arménie. & vicaire-général de l'archi-patriarche de fa nation, aïant reclamé la protection de l'internonce de Vienne, a abjuré fon schisme & fait profession de la foi catholique dans l'églife des Peres de la Merci au fauxbourg de Pera. Il récita le formulaire en langue arménienne, après quoi l'archevêque de Constantinople, qui est du rit latin, lui donna l'absolution & fit un discours analogue à cette cérémonie, qui édifia tous les affiftans, du nombre desquels étoient un autre évêque, un abbé & plusieurs eccléfiastiques réunis depuis peu à l'Eglise romaine.

SALÉ (le 26 Juillet.) L'Empereur de Maroc vient de donner ordre à fon fils aîné, Muley-Aly, d'aller reprendre le gouvernement de Fez. Ce fouverain fait actuellement

actuellement paffer des troupes à Tanger. pour y veiller à la sûreté de cette place, où il a rassemblé environ vingt armemens, dont le plus grande partie est à rames, & qui unt ordre de paroître tous les jours dans le froit. Une demi-galere & un chebec fortis. premiere de ce port, & le fecond de Larrache, allant l'une & l'autre à Tanger, ont été fuccessivement chassés par deux frégates hollandoifes, qui les ont obligés d'échouer fur la plage. Ces deux navires ont cependant été remis à flot par les marées montantes. & sont arrivés à leur destination sans avoir été confidérablement endommagés. On dit feulement, que le chebec a recu quatre boulets dans le corps du navire; & qu'il a en quelques hommes blessés & deux tués. Un arabe de la campagne, qui coupoit tranquillement son bled sur le rivage, a eu le bras emporté d'un boulet de canon : & il est mort sur la place.

RUSSIE.

PETERSBOURG (le 5 Septembre.) Le 25 du mois dernier à 8 heures du foir, le Grand-Duc de Russie revint à Czarsko-Zelo en parfaite santé de son voïage à Berlin.

Mr. de Glebow, général en ches & gouverneur-général de la province de Smolensk, a perdu cette derniere place; & sur des ordres de la cour il s'est rendu en cette résidence. Le sénateur de Wolkow a été nommé pour lui succèder. Le prince

Potemkin, que tout le monde croïoit en Italie, & qu'on avoit vû durant cet été à Spa, est arrivé ici au moment qu'on s'y attendoit le moins, & s'est rendu d'abord à Péterhoff, quoiqu'il n'ignorât pas que le prince d'Orlow s'y trouvoit.

Le gouvernement, férieusement occupé des moiens de profiter de la liberté, qui lui a été assûrée par le dernier traité de paix avec la Porte, de naviguer & de faire le commerce fur la mer-noire, a chargé le professeur Guldenstadt de parcourir les provinces voifines de cette mer. & d'en examiner particulierement les côtes, dans la vûe de vérifier, s'il est vrai, comme on se l'est perfuadé jusqu'à présent, que la navigation sur la mer-noire est pleine de dangers. & presqu'impraticable pendant la plus grande partie de l'année. Ce favant aïant rempli l'obiet de sa mission avec autant de zele que de fuccès, la cour lui a permis de publier les observations qu'il a faites pendant son voiage. Il en résulte, que cette mer n'est pas si orageuse qu'on la représente; que ses côtes offrent des abris contre les vents & les tempêtes, & que, fi les naufrages y sont fréquens, on ne doit les imputer qu'à la timidité & à l'impéritie des marins ottomans.

POLOGNE.

VARSOVIE (le 18 Septembre.) Les féances de la Diéte continuent assez tranquillement. Nous ne parlerons que de cel-

les qui présentent quelque chose de remarquable. Le maréchal de la confédération ouvrit celle du 3 Septembre par un discours fur la nécessité de presser la continuation des affaires à traiter à la Diéte. Mr. le Stolnik (grand - pannetier de la couronne) Olizar proposa d'envoier une note à l'ambassadeur de Russie, " pour prier ce ministre de nom-.. mer des commissaires, chargés d'examiner , les plaintes des polonois contre les trou-, pes de Sa Maj. Imp., Mr. Kuszelewski, nonce de Smolensk, demanda, " qu'il fût .. nommé des députés pour examiner les afsa faires qui ont été traitées jusqu'ici dans , le conseil-permanent; observant, qu'après cet examen l'on pourroit dresser les inf-, tructions nécessaires pour ce conseil,.. Mr. Zielinski demanda pardon de l'opiniatreté qu'il avoit témoignée la veille contre le projet pour ratifier la démarcation avec la Russie; ajoutant, " qu'il voïoit actuel-. lement combien il étoit effenciel de por-. ter la cour de Pétersbourg à terminer au plutôt cet objet ... On proposa ensuite de transférer aux tribunaux ordinaires les affaires pendantes aux jugemens de la derniere Diéte : après quoi le Roi nomma les députés du fénat. & les maréchaux ceux de l'ordre équestre, pour examiner le travail du confeil-permanent; & le projet de cette députation fut figné sans la moindre difficulté. Le grand - chancelier représenta par ordre de Sa Majesté, " combien elle étoit , touchée des oppressions que sa nation

5, éprouvoit, priant les nonces de faire une 5, ample description de celles dont leurs 5, palatinats avoient à se plaindre, pour 5, être remise à la chancellerie des deux na-5, tions, laquelle seroit chargée de faire en 5, conséquence une note pour l'ambassadeur 5, de Russe: sur quoi la session fut pro-

", rogée jusqu'au lendemain,".

Celle du 4 Septembre fut ouverte par reprendre l'affaire des instructions pour les jugemens de la Diéte; mais, comme ces inftructions ne se trouverent pas achevées, les présidens des assemblées provinciales, qui avoient été chargées de les dreffer, prierent le Roi de vouloir bien leur accorder un nouveau délai pour finir ce travail. Sa Majesté fit répondre par le grand-chancelier, "que, quoique felon les loix tout projet ne puife fe rester en délibération que trois jours au plus, elle vouloit bien pour cette fois-, ci confentir encore que la chose restat , différée jusqu'au lendemain, à condition , que cet exemple ne tireroit point à conféquence ... Enfuite Mr. Oginski, maréchal de la confédération de Lithuanie, mit sur le tapis la grande affaire de l'autorité du confeil-permanent fur tous les grands -dignitaires de l'état : il proposa de changer l'institution de ce conseil, en lui accordant un pouvoir plus étendu, & il présenta en conféquence un projet, qui fut lû & fort approuvé par le maréchal de la confédération de la couronne, lequel ajouta qu'il étoit convaincu de la nécessité d'un pareil changement. gement. Le prince Sapicha, grand-chancelier de Lithuanie, appuïa le même fentiment; & dans le discours qu'il fit à cet esfet, il remercia S. M. de lui avoir confié la garde des sceaux. Mr. Sosznowski, qui a succedé à ce seigneur dans la charge de général de camp de Lithuanie, sit également au Roi ses remercimens: après quoi, le projet du maréchal Oginski aïant été pris ad deliberandum, la session sur prorogée au lendemain.

Le 7 de ce mois, anniversaire de l'élection du Roi, la cour fut très - nombreuse, quoiqu'il n'eût pas été annoncé de gala. Le Service divin, auguel S. M. affifta dans l'église collégiale de St. Jean, fut célébré pontificalement par le comte de Szembeck, coadjuteur de Ploko; & l'on chanta le Te-Deum au bruit des fanfares, des timbales & du canon. Enfuite le Roi se rendit à la falle de la Diéte. On délibéra fur les instructions des iuges dé la Diéte, établis pour prendre connoissance en dernier ressort des crimes d'état, de Lese-Majesté, de péculat, &c. Comme cette affaire avoit été renvoiée aux assemblées provinciales, les nonces de la grande & de la petite Pologne fignerent le projet. mais ceux de Lithuanie desirerent de conferver dans leur entier les privileges des tribunaux ordinaires du grand-duché. Le 6 on fe décida fur le projet, que le maréchal Oginski avoit préfenté le 4 pour augmenter le convoir du conseil-permanent : mais, avant qu'il fût approuvé par la pluralité des

fuffrages, plusieurs grands firent des discours fort violens. Le comte Rzewuski, général de camp de la couronne, se diffingua de nouveau par-dessus les autres, représentant la Pologne comme fur le point de périr & de perdre jusqu'à l'ombre de sa liberté. Voici quelque passage de ce discours violent : le luis général. & c'est à vous. Sire, que j'en suis redevable. Mais si pour être fait général par mon Prince, il m'est défendu d'être le protecteur de ma patrie, je renonce à ma dignité. Jamais on ne me verra démentir les vertus d'un républicain pour être du nombre de vos créatures. Oui, Sire, j'ose le dire. si mes concitoïens me demandent, je me mettrai à leur tête pour venger leur cause & la mienne; & quoique dépouillé de tout emploi, le suffrage des polonois me suffira pour me faire exercer celui où ils voudront m'appeller.... Nous allons périr; il n'y a plus qu'un pas à faire pour effacer jusqu'au nom de liberté. N'y auroit-il donc plus de citoïen qui voulût se charger de la cause commune & venger la vatrie? l'amour du bien public est-il donc éteint dans tous les cœurs? ces grands hommes si célebres dans nos annales, les Géorge Lubomirski, les Gorka, les Olensnicki, les Zamoyski n'ontils donc pas laissé d'exemple à suivre? Ec. Malgré ces efforts de l'esprit aristocratique. le projet fut signé le jour fuivant : il porte. que tous les tribunaux, dignitaires, &, en un mot, tous les citoïens, de quelque rang, dignité, ou condition qu'ils soient, seront subordonnés à l'autorité de ce conseil.

Dans la féance du 11 le Roi proposa de former un nouveau code de loix, & de charger de sa rédaction l'ancien grand - chancelier de la couronne, comte Zamovski, feigneur aussi distingué par ses lumieres que par fa prudence & fon patriotifme épuré, dont il a donné de fréquentes preuves pendant qu'il a tenu les fceaux, jusqu'à la malheureuse époque, où les orages, qu'il voïoit prêts à fondre sur sa patrie, le déterminerent à abandonner le timon. Sa Maj. ajouta, que, si sa proposition étoit agréée, on , pourroit prier Mr. Zamoyski de finir fon , travail dans deux ans, afin qu'il pût être , foumis à l'examen des états à la Diéte fui-, vante ... Le Roi eut la satisfaction de faire agréer ce projet.

Le 13, la Diéte a prorogé fes féances jufqu'au 18. Dans cet intervalle, on a publié un état imprimé des revenus & dépenfes de la république. Ces dernieres font de plus de 10 millions au-dessus de se recette. On doit mettre au nombre de ces dépenses 15 cents mille florins qui disparoissent en largesse saites chaque année à nos magnats. Les états ont chargé, comme on l'a dit, le comte Zamoyski de la rédaction des loix, en permettant d'ôter de ce code celles qui ne paroissent pas utiles. Le Roi en rendant graces aux états d'avoir agréé son projet sur ce point, laissa échapper ces mots: la vertu quoique tard est ensin couronnée.

La Diéte a repris aujourd'hui fes féances les portes fermées : elle est encore assemblée quoiqu'il soit quatre heures du soir. Sa principale occupation est d'aviser aux moïens de diminuer le poids des charges publiques.

Pour juger de l'influence que la cour de Russie a sur les opérations de cette Diéte, il sussit de faire connoître la note que le département des affaires étrangeres a sait remettre à l'ambassadeur de cette cour. Elle est conçue en ces termes, & signée du grand-chancelier de la couronne.

Le soussigné a l'honneur, en qualité de président du département des affaires étrangeres, de notifier, de la part de Sa Maj. & les états assemblés des deux nations, à S. E. le comte de Stackelberg, ambassadeur de l'Impératice de toutes les russies, que les états confédérés ont jugé qu'il seroit nécessaire de faire quelques changemens dans les constitutions & loix faites par la derniere Diéte; mais qu'ils ont aussi résolu de ne pas entamer cette affaire, sans que V. E. cn soit avertie, ni procéder à aucune réforme, sans qu'elle leur ait donné une assarance par écrit, que l'intention de Sa Maj. l'Impératrice n'est pas de déroger par sa garantie au droit qu'ont les états de la république de faire des loix pour le bien intérieur de la patrie. Plus la république compte sur les sentimens généreux de Sa Maj. l'Impératrice, plus elle espére être convaincue, par une réponse claire & favorable de la part de son ambassadeur.,

Signé. André Mlodzirowski, Evêque de Posen.

Un acte pareil de déférence méritoit de la part de celui à qui il étoit adressé, une réponse prompte & saissaisante, aussi le comte de Stackelberg la fit-il telle que les états la destroient. Il leur recommande seulement de ne changer aucune loi, sans l'en avoir averti, & sans avoir confèré avec lui sur l'objet en quession.

ESPAGNE.

MADRID (le 14 Septembre.) La cour informée de l'arrivée de Dom Pedre Cevallos à Cadix, lui a envoié le rescrit en vertu duquel elle lui confere fes pleins - pouvoirs; ils ne pouvoient être plus étendus; ce rescrit donne a cet officier les titres de commandant - général des forces de terre & de mer dans l'Amérique méridionale, de vice-roi & de capitaine-général des provinces de Rio de la Plata. Les minifres tiennent chaque jour des confeils fur les affaires préientes. La premiere escadre qui devoit faire voile pour Buenos-Ayres, est déja partie de Cadix: la feconde ne tardera pas à la fuivre. Les troupes qui sont sur les frontieres dans l'Estramadure & dans la Castille, témoignerent beaucoup d'impatience d'entrer en campagne; mais comme on ne leur a point encore donné de commandans en chef,

le public pense qu'on n'entamera les opérations qu'à la derniere extrémité. Le gouvernement fait armer une troisieme escadre. dont la destination est un mystere, on sait feulement qu'elle fera commandée par Dom Antonio de Arce. Les frégates du Roi qui ne feront point emploiées dans ces efcadres ont ordre de croiser depuis le détroit jusou'à Barcelonne pour balaier ces mers infestées de pirates barbaresques. --- Les habitans de nos côtes, ainsi que ceux de l'isle Mayorque, font inquiets fur la nouvelle qui s'est répandue de la venue d'une flotte russe dans nos mers, d'autant plus que les corfaires barbaresques semblent avoir saisi ce moment pour redoubler leurs pirateries fur nos côtes. Le 22 du mois dernier, ils ont enlevé sur le cap de Créon un pinque de Cadaquie, venant de Genes chargé de bled. & dont l'équipage s'est heureusement fauvé fur la chaloupe. Ils ont pris aussi fur la calle de Roses un law catalan, chargé de riz, de fêves & de farine, & quatre bateaux de nêcheurs qui ont été obligés de fe fauver à la nage pour échapper à l'esclavage. --- Selon quelques avis devenus publics, le Roi de Portugal est à l'extrémité, il ne vit que par le fecours de l'art; & quelque peu de firop qu'on lui fait prendre dans du thé. fait fa fenle nourriture.

L'examen que le Roi a fait faire de l'entreprife de Dom Pedro Pradez & de Dom Jean-Nicolas de la Corbière, pour la conftruction d'un canal d'arrofement & de navigation gation en Murcie, comme on l'a ci-devant annoncé, a déterminé S. M. à révoquer le privilege qu'elle leur avoit accordé par sa cédule en date du 4 Juin 1775, & à former sous ses auspices une nouvelle compagnie, composée de onze associés, dont les premiers sont le Prince & la Princesse des Asturies, Dom Juan Acedo-Rico, président des juntes, & le duc de Higar.

Des lettres de Mayorque, en date du 1. de ce mois, portent qu'il y est arrivé une barque avec 45 esclaves chrétiens, dont 15 françois; ils avoient été pris par les Maures, & ceux-ci les faisoient travailler à une carrière voisine de la mer, sous la garde de 40 d'entre eux. Les esclaves aïant trouvé une occasion de se défaire de leurs gardiens les ont massacrés, & se sont fauvés sur la barque qui leur servoit à voiturer les pierres.

SUEDE.

STOCKHOLM (le 19 Septembre.) Il regne dans ce roïaume une fiévre épidémique qui a déja emporté beaucoup de monde. Mr. de Vifme, ambafiadeur extrrordinaire de la cour de Londres en est mort, ainsi que le fameux docteur Serenius, évêque de Stregnaes, assez connu par les vicissitudes de sa vie & son inconstance à changer souvent de parti: l'ambassadeur de France est aussi trèsmal de la même siévre; mais le duc de Sudermanie en est presque délivré. Les habitans des montagnes ne sont pas encore atteints

de ce mal; mais la partie méridionale de ce roïaume en est si fort affligée qu'en bien des cantons faute de bras, on n'a pas pû jusqu'ici ramasser les grains dans les campagnes, & que les terres restent en friche.

Notre gouvernement qui a fans cesse les yeux ouverts fur le bonheur du peuple, prend tous les moiens possibles de l'opérer. Il fait que les communications manquent dans nos provinces montagneuses, & que leurs habitans ne peuvent se procurer qu'avec la plus grande difficulté les denrées & les marchandifes dont ils ont besoin; il vient enfin d'adopter le projet qui lui a été préfenté d'ouvrir un canal qui, du lac Marner communiquât jusqu'à Barkon, auguel il va travailler incessamment. Le transport des marchandises étant ainsi facilité, les habitans de nos provinces feptentrionales descendront aux bords du canal & y feront leurs échanges ou leurs achats.

Il fe fait ici des fusils d'une nouvelle invention dont on se promet le plus grand succès. Les régimens d'infanterie & de cavalerie sont actuellement tous complets par les recrues qu'on y a incorporées, & qu'on a levées pendant tout l'été. Elles sont si bien exercées qu'on auroit de la peine à les distinguer des autres troupes. —— On a publié ici depuis peu à son de trompe que le droit d'aubaine cesseroit entre ce rosaume & les villes de Rotterdam, de Gouda, de Leyde & d'Harlem.

Le dernier du mois d'Août la cour a donné né un Carrousel avec un appareil extraor dinaire. Les détails que l'on a reçus touchant ce divertissement, assez rare de nos

jours, font les fuivans.

Le 28. Août, veille de l'ouverture du tournoi, il v eut un bal. pendant lequel le fecretaire d'expédition & heraut des ordres Schræderheim. qui faifoit en cette occasion les fonctions de roi d'armes, entra dans la falle, accompagné des deux autres hérauts & de plusieurs pages du Roi, portant les uns des flambeaux, d'autres les écus & les ca ques des chevaliers de la Quadrille de Sa Majesté : ils étoient accompagnés de fanfares; &, ayant fait au fon d'une musique guerriere le tour de la falle, ils s'arrêterent au milieu de l'affemblée, où le roi d'armes fit à haute-voix la lecture des lettres-patontes de défi, adresses à tous les princes & nobles chevaliers; apres quoi il les afficha à un tableau, fous lequel il attacha le casque & l'écu du Roi. Les autres hérauts en firent de même à l'égard des casques & des écus des chevaliers, qu'ils sufpendirent des deux côtes de l'armure royale. L'apophthegme, qu'ils s'agissoit de défendre, étoit : que l'amour est le plus vif & le plus durable, de part & d'autre, dans les cœurs de ceux, qui ont long-tems tardé à reconnoître ses loix. Les regles du tournoi portoient, " qu'aucun chevalier ne feroit admis dans l'enclos fans boue, clier & fans cafque, ni fans l'ecusion de fes , ancêtres; qu'il ne pourroit être accompagné , que d'un écuyer, pour porter sa banniere, ,, & d'un valet d'armes, pour porter son écu & ,, fon casque; que les armes consisteroient en ., une lance, un javelor, unemaffe, une paire de pif-, tolets, une épèe; que les chevaliers observe-, roient le même rang qu'à la falle des nobles à la Diéte ; qu'ils combattroient, deux à deux, dans ., l'ordre qui feroit marqué par le maréchal du tour-, noi; qu'ensuite ils combattroient tous avec , la masse, courroient la bague, &c.,,

La lice s'ouvrit le 29 Août à 4 heurs de l'aprèsmidi, & les joûtes durerent ce jour-là comme les deux fuivans, jusqu'à sept heures du soir. Le capitaine comte Adam de Lowenhaupt emporta le plus grand nombre de points. Parmi les combattans se trouva ce jour-là un chevalier étranger. Le général comte de Lowenhaupt, qui étoit le maréchal du camp, se trouvant malade le jour suivant, ses fonctions furent remplies par le lieutenant-général baron Duval. Le chambellan baron Oxenstierna, qui étoit un des combattans, étant aussi indisposé ce jour-là, le Roi eut la bonté de le suppléer, & cela avec tant de succès, que Sa Maj. remporta la victoire au nom de ce gentilhomme. Le troisieme jour, il entra de nouveau en lice un chevalier étranger; & il fut annonce, que la Reine-Douairiere avoit proposé un prix pour le vainqueur dans une course de bague particuliere, qu'il y auroit pour cet effet. A la clôture du tournoi, il fut publié que le premier prix avoit été remporté par le chevalier Munk, écuyer de la cour; & celui, qui avoit été propose par la Reine-Douairiere, fut adjugé au général comte Frédéric Horn, commandeur de l'ordre de l'epée.

Au reste l'on peut assurer, que ce spectacle a été des plus brillans, soit par l'affluence des spectateurs distingués, regnicoles ou étrangers, soit par la parure des combattans, qui tous ont

fait admirer leur adresse & leur valeur.

ALLEMAGNE.

VIENNE (le 19 Septembre.) Le 18 au foir, Mgr. le Grand-Duc & Mad. la Grande-Duchesse de l'Archiduc Maximilien, allerent au Prater pour y voir tirer un seu d'artifice, exécuté par le sieur Struwer & qui réussit à la satisfaction de Leurs Alt. R. & du public. Le lendemain matin, le Grand-Duc & son augusté épouse, aïant pris congé de la samille roïale, parti-

II. Part.

rent pour Neuftadt, où se rendit également l'Impératrice-Reine; Sa Maj. Imp. y restera quelques jours par tendresse pour L. A. R. L'Empereur même, pour fatisfaire aux devoirs de l'amitié fraternelle, viendra de la Moravie leur faire ses adieux & y retournera pour continuer la revue des troupes autant que le tems pourra le permettre, desorte qu'on ne peut fe flatter de revoir ce Monarque avant le a Octobre. Dans cet intervalle, Mgr. le Grand-Duc & son auguste épouse continueront leur route fur Florence.

La fréquence des couriers qui vont & qui viennent, fait préfumer qu'il y a des affaires importantes fur le tapis. --- On doit bientôt ériger près du château fur la place Joseph, la statue de l'Empereur. On croit que cette inauguration aura lieu le jour de. la Sainte-Thérefe. ---- L'on continue nonseulement d'améliorer l'artillerie & tout ce qui en dépend; mais l'on augmente aussi confidérablement le nombre des piéces de canon. Le fondeur a récemment recu l'ordre de fondre plus de mille piéces d'artillerie de divers calibres. ---- Il fera bientôt publié une ordonnance relative au commerce entre les païs héréditaires de la Maison d'Autriche & les états appartenants au Roi & à la république de Pologne : on y fixe les droits d'importation, d'exportation & de transit fur toutes les especes de marchandises qui viendront de Pologne, ou passeront par ce roïaume. Incontinent après que l'Empereur fera de retour, on mettra en exécution les

réglemens projettés dans le contrôle de la guerre. La volonté de ce Monarque eff, que ceux qui ont fervi comme officiers, ou fourriers dans les troupes, foient emploiés préférablement à tout autre aux chancelleries, bureaux & contrôles; ce fera un motif de plus, pour ceux qui fervent, de s'appliquer dès qu'ils auront une aussi belle perspective.

Le baron de Bruckenthal vient d'être nommé gouverneur de toute la Transilvanie, dont il est natif. La cour lui a accordé des appointemens de 30 mille florins par an.

On écrit de la Transilvanie, qu'en vertu de la convention, conclue entre la Porte-Ottomane & la cour de Vienne pour la ceffion du district de Bucowina, les généraux comte de Ziskowitz, baron de Preis, commandant à Hermanstadt, & baron de Barco. font partis pour la Moldavie, avec le général-major de Spléni, commandant du corps autrichien reparti en ces quartiers, afin de régler, en qualité de commissaires de la cour de Vienne, tout ce qui a rapport à cette cession & au réglement des limites entre les deux états. Les avis de ces quartiers font regarder l'acquifition, que la Maison impériale vient ainsi de faire sans coup férir. comme des plus avantageuses, assûrant qu'on trouve dans le district cédé des forêts trèslucratives & des mines : le bétail & les vivres y font à bon marché, & le pais est habité par des hongrois, des walaques, & des Juifs.

TRIESTE (le 10 Septembre.) On a été beaucoup trop loin, lorsqu'on a avancé dans

la plupart des papiers publics qu'il étoit décidé que la cour de Vienne établiroit dans cette ville une compagnie de commerce qui combineroit ses opérations avec des agens d'Ostende pour recouvrer d'anciens établissemens qui ne subsistent plus, ou dont d'autres Puissances se trouvent depuis long-tems en possession. Ce sont des bruits qui pour avoir paru sondés n'en sont pas moins faux.

Cette compagnie n'existe pas & l'on ne pense pas à la créer. Voici le fait : avec l'agrément & fous la protection de l'Impératrice-Reine, le fieur Boltz peut faire, en son nom feulement & pour fon propre compte, un commerce direct de Triefte & de Fioume avec la Perfe . la Chine & la partie des indesorientales qui est ouverte à toutes les nations de l'europe. Ce commerçant, pour faire fon premier coup d'effai, a fait l'acquisition d'un gros vaisseau de la compagnie des indes angloife, & s'eft procuré dans notre ville les marchandifes qui lui font nécessaires pour la cargaifon de ce bâtiment. Il compte partir de Livourne, sous l'escorte d'une frégate toscane qui l'accompagnera jusqu'à la hauteur de l'isse de Madere. Notre ville sera le centre de son commerce, & non les ports des païsbas qui doivent, felon les traités, renoncer à la navigation & au commerce des indes. C'est aux ports de la méditerranée qui appartiennent à la Maison d'autriche, que se feront les premiers retours & les premieres ventes : c'est aussi de-laque partiront tous les bâtimens qui feront emploiés à la nouvelle branche de commerce. Le fieur Boltz a été

naturalisé, & l'Impératrice l'a fait revêtir d'une dignité militaire.

RATISBONNE (le 25 Septembre.) Sa Maj. Impériale & les états protestans de l'empire, qui se reprochent mutuellement d'avoir causé la rupture du congrès de visitation, aïant fait déclarer que l'un & l'autre partis attendoient des propositions pour rétablir cette affaire, dont ils n'étoient point disposés à faire les avances, Mr. Moser, conseiller d'état du Roi de Dannemarck, vient de faire mettre sous presse, en trois seuilles & demie inoctavo, un traité sur la concurrence de Sa Maj. Impériale aux sentences de la chambre de Wetzlar & à leurs révisions.

BERLIN (le 25 Septembre.) Le Duc Fréderic-Eugene de Wurtemberg-Stutgard & la Duchesse son épouse sont revenus de Memel, où ils ont remis la princesse Sophie leur fille, future épouse du Grand-Duc de Russie, entre les mains de sa nouvelle cour. ---- Il paroit une ordonnance du 11 de ce mois, qui confirme toutes les donations que le Roi a faites en biens fonds, ou en argent, pendant tout le cours de son regne, à ses vaffaux & fujets. Ce monarque, craignant qu'on ne leur en disputât la légitimité, à voulu leur en assdrer la possession. ---- On vient de recevoir ici l'avis de l'élection du prince Pierre-Frédéric-Louis de Holftein-Gottorp à la coadjutorerie de Lubeck: cette affaire difficile à été conclue, dit-on, avec l'agrément de la cour de Copenhague; mais il n'en est pas de même de celle de Stockholm.

Sa Majesté Suédoise, comme chef de la branche aînée de la Maison ducale de Holstein. avoit déja fait protester à la cour impériale de Vienne, en fon nom & en celui de ses freres. les ducs de Sudermanie & d'Oftro-Gothie. contre cette élection, lorsqu'elle fut mise sur le tapis: & l'on assure, que ce Monarque a chargé le comte de Bark, fon ministre près de l'Empereur, de conserver, après l'élection. les droits de fa branche par une feconde protestation. Comme les avantages, que procurent à la maison de Holstein cet arrangement, & celui qui a été fait par la cession du Holstein ducal au Dannemarck, tendent l'un & l'autre au préjudice de la maison roïale de Suéde, on en craint des suites sunestes pour le repos du Nord; mais il n'est pas probable, que la tranquillité publique en fouffre la moindre atteinte, quoique jusqu'à présent Mr. de Simolin, ministre de Russie, qui a quitté la cour de Stockholm pour caufe de fante, n'y ait pas encore été remplacé.

DUDERSTAT (le 5 Septembre.) On vient de faire dans ces environs une découverte qui mérite d'être connue. Mr. Preuslen, habitant de Carlfrouhe, a trouvé le secret d'imprimer des cartes géographiques de la même maniere qu'on imprime des livres. L'inventeur a envoié une de ses épreuves à Berlin, & l'on y a fait l'éloge de sa méthode & de ses talens. La carte de Sicile qu'il a exécutée, est une preuve évidente qu'il peut tirer avec précision toutes sortes de cartes & de plans. Les procédés n'ont rien que de très.

fimple, & l'on assure qu'on peut se servir facilement de cette invention dans les imprimeries ordinaires.

ITALIE.

ROME (le 18 Septembre.) Le 16 le Pape a tenu un consistoire dans lequel il a proposé les évêchés de Carpentras, de Suanne'. & l'archevêché de Néocesarée in partibus. On v préconifa auffi quelques églifes ultramontaines, comme celles de Trente & autres en Hongrie, en France & dans les Indes.

Le Souverain Pontife vient d'ordonner qu'on retire du Mont de Piété les précieux ornemens & effets mobiliers de toute espece, de l'ordre des Jésuites supprimé, & qu'on les remette dans les églifes dont on les avoit retirés. --- Sa Sainteté a accordé au cardinal Migazzi, comme administrateur de Vaccia en Hongrie, un évêque fuffragant pour faire les fonctions pontificales dans ce vaste diocése, & on a destiné à cet emploi le R. P. Paul Estherasi, ci-devant général de l'ordre de St. Paul premier hermite.

Le couronnement de la Corilla (a) qu'on

⁽a) On ne sera pas faché de trouver ici ce que Mr. de la Lande dans son voyage d'Italie a dit des improvifateurs en général, & de la Corilla en particulier. Les improvifateurs ou poètes extemporanés, qui font une des choses T. 2. p. 442 les plus singulieres de l'Italie, se trouvent beau-

croïoit fixé au 7 Septembre, a eu lieu 4 jours plutôt, peut-être pour prévenir les effets des démarches qu'on faifoit pour empêcher cette cérémonie. Dès le mois de Juin le prince Gonzague & plusieurs autres perfonnes distinguées de Rome ne cesserent de

coup plus à Florence & en général dans la Tofcane que dans aucun autre endroit de l'Italie : je n'y ai point vû la célebre improvifatrice, Corilla; elle étoit à la cour de Vienne l'orsque j'étois en Italie; mais j'ai trouvé par-tout les traces de sa réputation : elle a même fait un poëme dédié à l'Impératrice, & diverses pieces de poësie; mais les productions subites de ces génies enflammés, font plus étonnantes & meilleures, que les ouvrages préparés ...

,, Il n'y a rien de fi fingulier pour nous, mais rien de fi commun en Italie, que de voir deux masques ou deux inconnus pendant la nuit se défier, s'attaquer, se riposter par des couples fur le même air, avec une vivacité de dialogue, de chant, d'accompagnement, & une beauté de versification que la seule langue italienne peut

comporter ,, .

,, On trouve aufii des improvifateurs qui se montent seuls & à volonté, qui composent & récitent in promptu des tirades de cent vers, & davantage, sur le sujet qu'on leur propose. sans s'arrêter le moins du monde, avec une chaleur & un enthousiasme admirable : on les voit alors s'animer, s'enslammer quelquesois d'une manière si violente, qu'ils en perdent le sommeil à la suite d'un pareil exercice,...

"Les plus célebres improvifateurs qu'il y ait actuellement en Italie, font l'abbé Lorenzi, à Vérone; le pere Covesi, à Pavie; un jeune napolitain nommé Gasparo Molle: & parmi les femmes, Madeleine Moralli, à Naples; & Mada-

me Corilla, à Florence ,..

folliciter le Pape, qu'il permît le couronnement de la Corilla, comme un des génies les plus favorifés d'Apollon & des Mufes. Malheurensement d'autres Arcades & une grande partie des favans de Rome n'étoient pas de leur avis, & jugeoient que le don d'agencer fur le champ quelques rimes, qu'on n'osoit confier au papier, ne méritoit point un laurier, uniquement dû aux grands génies, dont les écrits passent à la derniere postérité. La discorde se glissa jusques parmi les conservateurs de Rome, qui comme gardiens du Capitole, devoient donner leur confentement pour y faire la cérémonie. Cependant les protecteurs de la Corilla pousserent leur entreprise avec tant de chaleur. qu'enfin ils déterminerent le Pape, qui resta ferme dans leur parti. Alors les fatyres & les pasquinades se multiplierent & devinrent de plus en plus mordantes. On attaqua les mœurs de la protégée & de ses protecteurs : & l'on ne craignit point de se permettre des infinuations, que l'âge de la Demoifelle Fernandez, qui passe les 50 ans, semble convaincre de calomnie. Tout Rome, pour ainfi dire, prit parti dans la querelle. Ces clameurs n'empêcherent pourtant point que la Corilla ne subît successivement les trois examens d'ufage : elle improvifa fur les différens sujets, qu'on lui donna, tirés de la théologie, de la physique, de la morale, de l'histoire, de la mythologie, &c. Ses partifans en furent plus fatisfaits que jamais. tandis que fes adverfaires foutinrent, eu'elle

avoit prouvé dans ces examens, combien elle étoit indigne de l'honneur qu'on lui destinoit. Jusqu'au dernier moment il parut incertain, si elle l'obtiendroit. Enfin le 30 Août au foir, elle fut conduite au Capitole, où le couronnement se fit par un des confervateurs de la grande falle de peinture. On fit faire la patrouille dans les rues pour contenir le peuple; mais à peine s'appercut-on de la cérémonie, que par les éclats de quelques boîtes, qu'on tira en réjouissance au Capitole. --- Le fecretaire d'état a fait faiz fir différens portraits qu'on avoit gravés de la Corilla. Au bas de l'un d'eux on lisoit cette devise: virtus omnia vincit. Ceux qui étoient chargés de cette exécution, en enleverent les planches avec toutes les copies qui en avoient été tirées & en défendirent le déhit.

LIVOURNE (le 18 Septembre.) Le vaisseau de guerre autrichien le Joseph & la Thérese n'attend plus qu'un vent savorable pour se rendre à la côte de Coromandel, de conserve avec la frégate l'Etrurie. On y embarque un détachement de troupes allemandes & des marchandises qu'on avoit fait venir de Trieste depuis quelque tems. Le lieutenant-colonel Guillaume Boltz, capitaine de ce vaisseau, les officiers, la troupe & l'équipage ont prêté le 13 le serment de sidélité entre les mains du marquis Borbone del Monte notre gouverneur.

VENISE (le 14 Septembre.) Le 2 de ce mois, Mgr. Fréderic-Marie Giovanelli,

notre nouveau Patriarche, a fait fon entrée publique, accompagné de 16 évêques de cet état, ainsi que S. E. le sénateur Marc Balbi, procurateur de St. Marc, & alla prendre possession de son église. Toutes les rues sur son passage étoient superbement décorées & illuminées. Le 4, le Sérénissime Doge, suivi de tout le sénat, vint le prendre à l'hôtel Giovanelli, pour le conduire au palais patriarcal.

Le procès inftruit, il y a quelques années, à Corfou contre le praticien Querini, provéditeur-général de l'isle, a passé le 21 de ce mois sous les yeux du conseil des Dix, & il y a été arrêté, à la pluralité des voix, que ce praticien resteroit détenu au château de St. André de Lido jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur les charges résultantes du procès dont les pieces lui seront communiquées.

L'ancienne ville d'Adria dont notre golfe porte le nom, est aussi peu considérable aujourd'hui, qu'elle a été autresois célebre. Les inondations fréquentes en rendent l'air malfain, submergent son territoire & la sont déserter par ceux même qui desirent le plus de s'y fixer. Aussi n'est-elle presqu'habitée que par des pêcheurs. Cependant on a vû que ce ne seroit pas une entreprise difficile ni bien longue, de désendre cette ville des inondations; de retirer son territoire de dessous les eaux, & de lui rendre sa fertilité primitive. La république avoit en conséquence chargé de plusieurs travaux sur l'Adige

Mr. Antoine-Marie Lorgna, colonel des ingénieurs & directeur des écoles militaires de Véronne. Cet officier a exécuté l'entreprise avec toute la promptitude & le fuccès qu'on pouvoit attendre de fon activité & de fes talens. Non-feulement le Polefin de Rovigo, ce riche pais, n'a plus à craindre les ravages de l'Adige; mais les travaux ont été tellement conduits que la ville d'Adria n'aura plus à redouter les crues d'eau, qu'elle recouvrera fes champs autrefois fi fertiles, & qu'elle pourra dans la fuite reprendre une partie de son ancienne splendeur. Le fénat satisfait de la maniere dont Mr. de Lorgna a exécuté ce projet, vient de lui accorder le droit de sa noblesse; la patente, qui lui a été expédiée, est conque dans les termes les plus honorables.

intéressé au sort de ces prisonniers.

ANGLETERRE.

Londres (le 30 Septembre.) Les papiers publics font remplis de nouvelles si contradictoires qu'il est impossible de fixer son opinion sur le sort de nos armes en Amérique. Les uns disent que la Nouvelle-

York est au pouvoir des troupes toiales, les autres affûrent qu'elles y ont été battues avec une perte considérable; ce qu'il y a de certain, c'est que la cour n'a recu aucun avis qui lui confirme l'un ou l'autre de ces événemens. Quant à ce qui se passe lau Canada, on en est micux informé. Il est faux que l'armée rojale se foit divisée en deux corps, comme on l'a débité, dont l'un s'avançoit vers Albany & l'autre vers Osvégo. il se confirme au contraire que le général Burgoyne faifoit préparer feulement des bateaux plats pour traverser les lacs, & qu'il n'avoit point encore pénétré au-delà du lac Chamblée. Il est sûr encore que les Infurgens se sont extrémement renforcés du côté du Canada; qu'ils font très-dispofés à difputer le passage aux troupes roiales, qui, dans cette partie, font au moins au nombre de 10 mille hommes. Quelqu'accoutumées qu'elles foient à braver les dangers, il est bien difficile qu'elles accélerent leur marche dans un pais hérissé de forêts épaisses, & où les périls & les difficultés fe multiplient à chaque pas. D'ailleurs le grand nombre de bateaux qu'elles feront obligées de construire pour les transporter au-delà des lacs, retarderont nécessairement leurs opérations & donneront aux américains le tems nécessaire pour s'oppofer à leur passage.

Quoique la gazette de Londres n'ait point annoncé jusqu'ici la jonction du lord Howe avec le général fon frere, à l'isle des Etats, & que le public, fort intrigué à ce sujet, foit encore dans l'incertitude far la vrais date de l'arrivée de cet amiral à la hauteur de la Nouvelle-York, il paroit cependant aujourd'hui par des lettres de cette visle du 15 Juillet, que la veille il avoit détaché un pavillon avec le capitaine & le lieutenant du vaisseau de guerre l'Aigle, pour remettre une lettre de sa part adresse à George Washington, écuier; mais que, quelque instance que l'on eût faite pour engager ce dernier à la recevoir, il l'avoit resusée. Cet avis est consirmé par deux résolutions du congrèsgénéral, en date du 17 & du 19 Juillet, que l'on trouve dans la gazette de la Virginie du 3 Août, dont voici la teneur.

En Congrès le 19 Juillet 1776.

Résolu: que le général Washington, en resusant de recevoir une lettre, qu'on prétendoit avoir été envoyée par le lord Howe, à l'adresse de George Washington, écuyer, à agi avec la dignité convenable à sa charge; & qu'en conséquence le congrès approuve hautement ce resus, enjoignant qu'aucune lettre ni message, venant de la part de l'ennemi, à quelque occasion que ce soit, ne soit reçu par le commandant en chef ou par quelque autre des commandans de l'armée américaine, sinon ceux qui leur seront adresses en la qualité, dont ils sont respectivement revêtus.

Par ordre du congrès. (Signé) JEAN HANCOCK, président. En Congrès le 19 Juillet 1776.

Résolu: que des copies des lettres circulaires, & de la déclaration y incluse, de la part du lord Howe aux Srs. Guillaume Franklin . Penn . Eden . au lord Dunmore . au Sr. Martin, & au chevalier Jacques Wright, ci-devant gouverneurs (de la Nouvelle-Jersey, de la Pensylvanie, du Maryland, de la Virginic, de la Caroline-septentrionale. & de la Georgie) envoyées à Amboy par un pavillon, & transmises de-là au congrès par le général Washington, seront publiées dans les différentes gazettes, afin que le bon peuple de ces Etats-Unis soit informé de quelle nature sont les commissaires & quelles sont les conditions, par l'attente desquels la cour britanique a tâché de les amuser & de les désarmer; & que le petit nombre de ceux, qui restoient toujours en suspens par l'effet d'une espérance, fondée soit sur la justice ou sur la modération de leur cidevant Roi, soient enfin convaincus aujourd'hui, qu'il n'y a que la valeur de la patrie, qui puisse sauver ses libertés.

Extrait des régitres.

(Signé) CHARLES THOMSON, Secretaire. Selon les mêmes avis, deux vaisseaux de la flotte, l'un de 40 & l'autre de 20 canons, avoient remonté le 12 la riviere de Hudson: lorsqu'ils passerent devant la ville de la Nouvelle-York, on fit feu sur eux, mais sans leur faire beaucoup de mal; & l'on apprit le 15 qu'ils s'étoient avancés jusqu'à 50 milles vis-à-vis Tary-Town, où la riviere a 4

milles de largeur. On n'a aucun détail de ce qui s'est fait depuis cette date jusqu'au 13 Août. Deux vaisseaux, arrivés l'un de Sandy-Hook à Corke, l'autre de la Nouvelle-York dans la riviere de Clyde, & qui étoient partis le premier le 12 & le fecond le 13 du mois dernier, ont également apporté avis, que le général Howe, aïant été renforcé par le lord son frere, le chevalier Pierre Parker & le général Clinton, debarquoit alors son artillerie, pour attaquer les retranchemens des provinciaux & la ville de la Nouvelle-York.

En attendant qu'on foit éclairei du fuccès de cette grande entreprise, on a la fatisfaction d'apprendre l'arrivée de plusieurs des navires de nos isles aux Indes-occidentales, qui avoient été séparés de la frégate l'Argos,

laquelle leur fervoit de convoi.

Le 18 & le 20 de ce mois, il se tint à St. James deux conseils, auxquels le lord North se trouva. Ce ministre prenant il y a quelques jours l'air à sa terre de Bushy-Park, son cheval se cabra, & lui sit faire une chûte: on dit qu'il a cu le malheur de se casser le bras: du moins l'on vint quérir le célebre chirurgien Cæsar Hawkins, qui partit d'abord pour se rendre chez ce seigneur. Si le lord North a réellement eu le malheur de se faire une fracture aussi considérable, il ne pourra pas vraisemblablement se trouver à la rentrée du parlement: elle devoit se faire le 15 Octobre; mais par une proclamation, qui vient d'être insérée dans

la gazette de Londres, S. M. l'a prorogée

jusqu'au 31 du même mois.

Une malle arrivée de Lisbonne a apporté avis qu'un navire anglois parti de Falmouth pour Salerne, Naplès & Messine avec un chargement estimé 20 à 30 mille liv. sterl., à été enlevé le 1, de ce mois par un armateur américain de 8 canons & de plusieurs pierriers à quatre lieues du nord-est du cap St. Vincent. Ce corfaire avoit enlevé auparavant fix autres navires dont il avoit déchargé les équipages à Faro & envoié toutes fes captures en Amérique. L'équipage du corfaire a dit qu'il appartenoit à Salem, d'où il étoit parti avec plusieurs autres navires américains pour croifer sur les côtes du Portugal. Cette nouvelle a consterné nos négocians. Les affûrances font augmentées confidérablement sur les navires destinés pour les ports de l'océan & de la méditerranée; & on a prié les commissaires de l'amirauté d'établir des convois réglés pour le commerce dans toutes les parties de la terre. --- Le même jour que la déclaration de l'indépendance fut publiée à la tête de chaque brigade de l'armée, la ftatue équestre du Roi. George III, érigée en 1770, fut renversée; & après l'avoir traînée dans les boues, on résolut de faire des balles avec le plomb dont elle étoit compofée.

Extrait d'une lettre écrite du Bengale à Londres, du 20 Décembre 1775.

"Vous n'aurez d'autres nouvelles de l'Inde cette année que la perte de l'isle de II. Part. V

Balambangan que les Malais nous ont enlevée, & où ils ont pillé à la compagnie pour plus de 200,000 liv. fterl. Cette catastrophe provient du peu de troupes qu'il y avoit dans l'isle, & c'est un bonheur que les particuliers aient échappé au massacre; car les Malais ne sont pas moins avides de sang que d'or. On a accusé quelques nations voi-fines d'avoir favorisé cette attaque; mais il suffisoit que les avares & cruels Malais sussent instruits de la facilité de l'expédition & des trésors qui en seroient le fruit pour qu'ils se déterminassent d'eux-mêmes à la tenter.

FRANCE.

PARIS (le 30 Septembre.) La Reine est bien rétablie & est venue le 13 à l'opéra; Sa Maj. vouloit y voir danser le sieur Pic. premier danseur du théâtre de Naples. & éleve du fieur Noverre. On voudroit le conferver ici; mais il n'y a pas moien d'y fonger, puisqu'il gagne 30 mille liv. à Naples. --- Le comte Podoski, archevêque de Gnefne. Primat du roïaume de Pologne, a été présenté au Roi, le 15, par le comte de Vergennes, ministre & secretaire d'état au département des affaires étrangeres. --- Les députés des fix corps de marchands fe rendirent le 21 chez Mr. le lieutenant - général de police, où fe trouva Mr. le procureur du Roi, & de la ils fe rendirent avec ces magistrats chez Mr. le gouverneur de Paris, qui le lendemain les présenta au Roi pour le remercier de leur rétablissement. Ils se rendirent aussi chez Mr. le maréchal de Brissac, pere de Mr. le Gouverneur, qui leur sit un compliment fort gracieux au même sujet.

Le projet de la caisse d'escompte est entiérement anéanti, & le gouvernement à qui les administrateurs avoient fait un prêt de deux millions, a assigné les sonds à faire pour rendre cette somme. L'arrêt du conseil concernant cette destruction va paroître incessamment, & la banque est tout-à-fait rassurée sur les craintes que lui avoit fait concevoir cet établissement, auquel plusieurs ministres des sinances s'étoient toujours resusés, & principalement Mr. l'abbé Terray, qui plus que personne en avoit reconnu le danger,

Le premier de ce mois une juive, âgée de foixante-dix-huit ans, a été baptifée dans l'églife & par le prieur du Temple; le prince de Wirtemberg & Mad. de Baudon, née comtesse de Ligneville, ont tenu sur les fonts cette néophite, la derniere & la dixieme de sa famille qui ait embrassé la Religion chré-

tienne.

Mr. le prince de Montbarrey, directeurgénéral du département de la guerre, est entré
accidentellement au dernier conseil des dérêches. Il étoit question d'un rapport que
devoit faire Mr. le comte de St. Germain; ce
ministre s'étant trouvé incommodé & n'aiant
pû le continuer, dit au Roi que Mr. de Montbarrey connoissoit l'affaire comme lui-même,
& Sa Maj. ordonna qu'il vînt en faire le
rapport au conseil. On augure de cet événewent

ment que Mr. de Montbarrey pourra bientôt v être admis tout-à-fait. ---- La Reine a fait accorder à Mr. de Beaumarchais le privilége du commerce de piastres, par lequel plufieurs banquiers ont fait d'immenfes fortunes. Comme cela l'oblige d'aller en Espagne, on dit qu'il est chargé de négociations fecrettes. --- La dame de Moifon, supérieure de l'hôpital-général, dont la querelle avec Mr. l'archevêque a caufé un des exils du parlement, est morte le 22.

On apprend de Bordeaux que Mr. le maréchal de Mouchy s'est rendu le 3 avec tout fon cortege de gouverneur au palais, où le parlement avoit eu ordre de s'assembler : que dès qu'il eut notifié le fujet de fa commission, tous les magistrats se retirerent, & que ce fut en vertu des ordres du Roi, qu'il fit enrégistrer l'édit si bien motivé pour la libre circulation des vins. Cet édit a été recu en d'autres provinces avec actions de graces. quoique les propriétaires des vignes plus touchés de leur intérêt particulier que de l'intérêt public, craignent de perdre beaucoup par la diminution du prix des vins qu'il occasionnera. Après que Mr. le maréchal de Mouchy fut forti, le parlement protefta contre l'enregiftrement. Les lettres ajoutent qu'il y a toujours une grande divifion dans le parlement, & qu'on est étonné de voir que Mr. le premier préfident fi glorieusement accueilli à la rentrée des membres rappelés, foit devenu l'objet de la haine & des plaintes. Un conseiller a écrit contre lui

à Mr. le garde des fceaux une lettre fort vive, qui contient, dit-on, onze fujets de plainte affez graves. Cette lettre l'a fait exiler; cependant Mr. le premier président est obligé de revenir à la cour pour se justifier.

On écrit de Grenoble que le 13 de ce mois, fur les huit heures du matin, la maifon où se tiennent les écoles chrétiennes pour les enfans des artifans & des ouvriers de la ville, écroula par les fondemens. Les écoliers venoient d'y entrer au nombre de cent-vingt, dont une moitié étoit au premier, & l'autre au fecond étage. Ceux du fecond. à l'exception d'un feul, ont échappé à la faveur d'un côteau auquel la maison étoit adoffée, ce qui foutint cette partie élevée du bâtiment; mais ceux du premier ainsi que les familles qui habitoient les autres appartemens & la maison voifine, entraînée par la chûte de celle-ci, ont été ensevelis sous les ruines. Ce fuste accident jetta la consternation dans toute la ville. & les habitans même fur lesquels cet affreux événement ne frappoit point, ne pûrent fans avoir le cœur déchiré, entendre les cris des peres & meres qui redemandoient au ciel leurs enfans.

Les fecours furent auffi prompts qu'ils pouvoient l'être. Le régiment de Beauce commandé par le comte de la Grandville, colonel en fecond, & celui de Befançon du corps-roïal-d'artillerie, commandé par le chevalier de Freydy, colonel, fe livrerent avec un zele & une intelligence digne des plus grands éloges à tous les travaux que la circonstance exigeoit. Le comte de Blot, premier maréchal-de-camp de la division du comte de Tonnerre, commandoit la garnison en l'absence du général occupé de son inspection dans les places du haut-Dauphiné; & ce fut principalement aux ordres de cet officier-général & au courage plein d'humanité; avec lequel les troupes travaillerent, que l'on doit la promptitude & le fuccès des fecours oui furent apportés. De soixante-onze perfonnes couvertes par les débris, on en a fauvé cinquante-fix qui ont eu des fractures, des contusions, ou quelques blessures. Les quinze autres parmi lesquelles il y avoit treize enfans & deux grandes personnes ont été retirées fans vie. Dans le nombre des bleffés. fe trouve une femme de la campagne qui paffoit devant la maifon lorfqu'elle s'écroula; elle a eu la cuisse cassée, & cette fracture est d'autant plus dangereuse que cette semme fe trouve enceinte de fept mois. A l'exception des enfans que leurs peres ont voulu garder chez eux, on a transporté dans les hôpitaux de la ville tous les blessés. L'intendant en a fait recevoir une partie à l'hôpital militaire, tant pour foulager les hôpitaux de charité, qu'afin que les fecours fussent plus promptement répartis.

Le parlement a fait distribuer à cette occasion une somme d'argent aux familles affligées; & l'on n'omettra point un trait digne de la noblesse des sentimens qu'inspire le véritable esprit militaire. Les officiers municipaux pleins de reconnoissance pour l'acti-

wité du travail auquel les troupes de la garnison s'étoient livrées, leur offrirent une gras tification en argent ou en commestibles : toules bas-officiers & foldats des deux régimens répondirent par acclamation qu'ils ne vou-soient rien pour eux, mais qu'ils demandoient que la gratification qui leur étoit offerte, tournât au profit des hôpitaux où à celui des plus malheureux peres de famille qui avoient perdu leurs ensans, ou qui les avoient confervé blessés.

Le bruit se répandit ici, il y a deux semaines, d'après des informations recues de Londres, qu'il s'étoit introduit dans la circulation beaucoup de louis faux, au coin de Louis XVI; & l'on assûroit, qu'il en avoit été fabriqué environ 30 mille à Birmingham en Angleterre. Comme il eût été difficile d'en empêcher l'importation en France, le gouvernement crut ne pas devoir négliger d'en avertir le public ; & Mr. le lieutenant-général de police fit répandre des lettres-circulaires à cet effet. Cependant l'on se flatte, que l'alarme aura été fausse, puisque personne ne peut afsûrer avoir vû de ces louis, ni défigner les marques, auxquelles on peut les reconnoître. D'ailleurs il auroit fallu rifquer un capital d'environ cent mille écus pour cette dangereuse opération.

On travaille à l'école-roïale- militaire pour pratiquer, dit-on, les commodités qu'exige le collège qu'on y veut rétablir pour les nobles éleves, attendu que la plupart de ceux qui ont été transférés en des collèges de

province, ne pouvant s'y accoutumer, s'évadent & qu'il a fallu recourir à la maréchauffée pour en faire arrêter quelques-uns; mais on prétend qu'il n'y aura plus au dit hôtel ou collége de dépénfe pour l'équitation. la danfe, ni aucun autre exercice, finon celui de l'escrime. --- Il paroît un essai fur la population des colonies que le public éclairé lit avec plaisir. L'objet de l'auteur est de démontrer qu'il seroit beaucoup plus utile de former une milice nationale de mulâtres pour la défense des isles, que d'v envoier des troupes européennes qui v périssent. & dont il revient à peine le tiers. On fait affez généralement des vœux pour que le gouvernement adopte ce projet. --- On parle beaucoup d'une lettre écrite au Roi par Mr. Linguet; cette lettre, imprimée & dattée de Bruxelles, contient, dit-on, des plaintes ameres contre l'académie françoise en général. & contre quelques-uns de fes membres en particulier; le public femble blâmer ces derniers de ce qu'ils n'ont pas eu la politique de ménager un écrivain dont ils connoissent le caractere & l'énergie. --- Beaucoup de gens de lettres, au nombre desquels on nomme Mr. Paliffot, follicitent ardemment pour avoir le privilége de faire un Gazetin des nouvelles de cette capitale, qui se distribueroit imprimé tous les matins. On dit que les folliciteurs ont des protecteurs puissans qui pourroient bien obtenir cet octroi, qui dépend de la police & de Mr. le ministre de Paris. Mais comme le public est inondé de feuilles hebdomadaires.

domadaires, de journaux & d'affiches dans tous les genres, on ne voit pas de quelle utilité pourroit être un Gazetin. La curiofité pourroit être fatisfaite en bien des chofes, mais la liberté de la presse n'est pas telle qu'en Angleterre, & cet ouvrage tomberoit bientôt.

Voici l'extrait d'un réglement du 20 Août dernier, concernant les cadets gentilshommes ciéés dans les troupes du Roi par l'or-

donnance du 25 Mars dernier.

Sa Majesté s'etant réserve par ladite ordonnance de regler plus particulierement ce qui regarde leur état, a jugé à propos d'expliquer fes intentions par le présent reglement, composé de xxx articles. Par le premier, il est dit que les cadets gentilshommes seront reçus à la tête de leur compagnie, & que la formule de leur réception fera : de par le Roi, bas officiers & foldats, vous reconvoltrez N. tel en qualité de cadet gentilhomme, & vous le respecterez comme s'il etoit votre officier. L'intention de Sa Maj. n'est pas cependant qu'à grade égal, les basofficiers & les foldats seient tenus de leur obeir. II. Les cadets-gentilshommes feront logés comme les fous-lieutenans, chaque cadet devant toujoura avoir un lit pour lui feul. III. Leurs logemens, foit chez le bourgeois, foit dans les cafernes, feront tels qu'il soit possible de les rassembler & de les furveiller plus facilement : les officiers & l'aumônier chargés de leur conduite feront logés à portée des quartiers qu'ils occuperont. IV. Les cadets feront habilles aussi tot après leur arrivée, & l'état du prix de ce qui leur aura été fourni fera envoyé au fecrétaire d'état du département de la guerre qui le fera passer au bureau de l'administration de l'école militaire, avec ordre d'en faire parvenir le rembourlement au régiment. V. Les cadets non fertis de l'école royale-militaire s'habilleront à leurs dépens. VI.

La pension de 200 liv. accordée fur les revenus de la fondation aux éleves des écoles-militaires. leur fera payée en appointemens tous les deux mois, & les commandans des corps feront employer ces décomptes à l'acquit des dévenfes auxquelles la folde n'auroit pû fusire. VIL La feule différence de l'habit des cadets d'avec celui des foldats, confistera dans le chapeau, les boutons, la chemise, les guêtres & les souliers qui feront femblables à ceux des officiers. VIII. Une épaulette en galon d'or ou d'argent, & une éguillette de foie feront la marque distinctive des cadets. IX. Le fufil, la bayonnette, l'épée, le ceinturon & la giberne seront conformes à ceux des officiers, & leur seront fournis sur la maffe du regiment; & il fera fait en faveur de cette masse une réserve sur la pension de chaque cadet de 20 liv. par an dans l'infanterie, & de 40 dans la cavalerie, les dragons & les huffards, x. A égalité de date, les cadets fortis de l'école-militaire auront le rang fur les autres, & entr'eux le plus âgé à mérite égal, xi. Les colonels ne pourront proposer à une sous lieutenance vacante dans leur régiment un cadet fervant dans un autre corps. xii. Un capitaine veillera fur les mœurs & l'instruction des cadets. &c. xiii. Un porte-drapeau ou autre officier subalterne aidèra & fuppléra le capitaine; il mangera à leur table pour y entretenir une décence convenable, xiv. L'aumônier du régiment concourra auffi à leur éducation, xv. Les officiers & aumôniers feront alternativement la vilite des chambres, à la retraite aux heures ordonnées. &c. xvi. Le capitaine ou fon suppléant feront tous les matins à neuf heures moins un quart l'infpection des cadets, xvii. Ne pourront les cadets fortir des casernes ou de leurs quartiers, diner ou fouper ailleurs qu'à leur ordinaire, fans permission, xviii. Ne pouront aller aux spectacles & aux bals fans y être conduits par le capitaine on le porte-drapeau. Le capitaine, content d'un cadet-gentilhomme, pontra le mener ou le faire mener par un officier dans la focieté, xix.

Los villes procureront aux cadets une falle spacicuse, pour le manger & pour leurs études, ainfi qu'un lieu convenable pour préparer leur repas. xx. Les uftenciles nécessaires seront acherés fur leurs penfions, & lorfqu'un cadet gentilhomme quittera ou sera fait lieutenant, celui qui le remplacera lui rembourfera la fomme déterminée par le commandant, xxi. Les commandans des régimens feront employer aux cadetsgentilshommes en études, lectures & instruction de leur état tout le tems que leur laisseront leurs devoirs militaires, afin qu'ils contractent l'habitude du travail si essencielle à un officier. Veut S. M. que tous ceux qui ont commandement fur fes troupes tiennent la main à l'execution du présent réglement.

PAYS-BAS.

Anvers (le 30 Septembre.) Mgr. Jacques Joseph Wellens, natif de cette ville, ci-devant Premier de la philosophie, puis docteur-régent de la théologie à Louvain, a fait ici le 9 son entrée publique en qualité d'évêque de ce diocése. L'art & le goût ont concouru à donner plus de lustre à cette cérémonie. Les décorations & les emblêmes, placés en divers quartiers, & les feux d'artifice avoient attiré un grand nombre d'étrangers qui applaudirent à nos réjouissances.

La navigation & le commerce directs ont été portés ici cette année au point qu'il est entré dans ce port & autres des Païs-Bas autrichiens des bâtimens de différentes nations avec du vin, du casé, du thé, du sucre brut & autres marchandises. Le nouveau bassin d'Ostende que l'on va achever, pourra con-

tenir

tenir aisément 300 navires qui y feront en sûreté. Le navire anglois the Columbe, capitaine William Billing, arriva ici le 12, venant en droiture de Livourne avec une cargaison d'huiles sines & autres marchandises.

LA HAYE (le 2 Octobre.) Le ministre de Prusse a présenté le mois dernier aux Etats-Généraux, fur la demande de plusieurs villes du duché de Cleves, un nouveau mémoire qui rappelle à L. H. Puissances leur résolution du 18 Mai 1774, prise sur des mémoires précédens & jugée par Sa Mai. Prussienne incapable d'affoiblir la folidité des anciennes prétentions de ses sujets. Une récapitulation des raisonnemens jointe à cet écrit combat l'argument tiré d'une transaction de l'Electeur Fréderic-Guillaume, qui ne pouvant disposer que de ses droits particuliers, a eu aussi peu le dessein que la faculté de céder à la république le bien de fes fujets. D'un autre côté la prescription que les états objecteroient, a été si souvent réfutée par les ministres de S. M. Prussienne, qu'il ne reste plus à Leurs Hautes Puissancesl, suivant la conclusion du mémoire, que la voie d'une liquidation férieusement recommandée à leur attention.

Des lettres de Gibraltar, datées du 26 du mois dernier, portent que l'on y avoit reçu deux lettres avec la fâcheuse nouvelle que les deux frégates marocaines, l'une de 30 & l'autre de 20 pieces de canon, lesquelles avoient mis depuis quelque tems à la voile, s'étoient emparées à la hauteur des isles Canaries,

naries, d'une frégate hollandoise de 24 canons & de 36 hommes d'équipage, parmi lesquels étoient deux négocians. Néanmoins on ne dit pas fi cette frégate, destinée pour Curação, a été conduite à Mogador ou à Tunis; mais que dans cette derniere ville on y avoit fait pendant deux jours confécutifs des réjouissances publiques à l'occasion de cette prise.

MORTS.

Jean-Louis de Goltstein, comte du Saint-Empire-romain, chambellan & confeiller intime de fon S. A. S. l'electeur Palazin, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert, Stadhalter des duchés de Juliers & de Berg, grand-bailli de Geilen-kirchen &c. est mort le 5 Septembre.

Mr. Eric-Gustave de Queckseld, lieutenant-genéral & chevalier de l'ordre de l'Epée, est auffi mort à Stockholm le 7 Septembre à l'âge de 88 ans. Il étoit le dernier des officiers vivans qui accompagnerent Charles XII en Turquie. Il fe trouva à la fameuse & très-ridicule bataille de Bender en 1713 lorsque Charles tenta de se dé-fendre avec une poignée de monde, contre toute l'armée Turque envoyée pour le faire fortir des états du Grand-Seigneur.

Antoine de Haen, confeiller aulique, médecin de S. M. I. & R. A. est mort à Vienne le 3 Septembre des fuites d'une hydropisse, âgé de 73 ans. Il est connu dans la république des lettres comme l'un des plus favans & des plus habiles médecins de notre fiecle. De faux philosophes ont essayé d'affoiblir sa réputation parce qu'il s'est constamment éloigné des délires du materialisme, & qu'il n'a écrit qu'à la lueur du flambeau de la raison & de la religion.

Mr. David Hume est mort, le 25. Août, à Edimbourg, Cet auteur, celebre par fes écrits

historiques & philosophiques, avoit commencé sa carrière politique en 1746, en qualité de se-crétaire du général St. Claire à l'expédition du port-l'Orient: il sut ensuite secrétaire du Lord Hertford, pendant que ce seigneur étoit ambassadeur à Paris; &, lorsque le général Conway sut dans le ministere, il remplit sous lui le poste de sous-secrétaire d'état. Depuis ce tems, il s'étoit retiré en Ecosse, sa parrie. Il seroit plus regretté des vrais savans, s'il avoit ou des principes plus surs, plus suivis, & qu'à d'excellentes choses il n'eût pas mêlé des erreurs dangereuses & de révoltans paradoxes.

La republique des lettres a fait une perte réelle en la perfonne d'Ange-Antoine Lecchi, ci-devant membre de la fociété des Jéfuites, qui mourat à Milan le 25 Juillet. Ses profondes connoiffances dans les mathematiques & la phyfique, particulerement dans l'hydrofiatique, dont il a donné des preuves tant par fes écrits que par les fervices qu'il a rendus en cette partie aux cours de Rome & de Vienne, lui méritent les regrets de fes contemporains, & rendront

sa mémoire précieuse à la postérité.

Germain François Poullain de faint Foix, ci-devant officier de cavalerie, historiographe des orderes du Roi, est mort à Paris le 25. Août, dans la 77e. année de fon âge: il s'est sait connoitre par ses historiques fur Paris, par sa comédie des Graces & par plusieurs autres petites pieces de théâtre, qui l'ont fait regarder comme le créateur d'un nouveau genre dramatique, distingué par l'agrément & la délicatesse de l'intingué par l'agrément de l'agrément de l'intingué par l'agrément de l'a

vention.

Mr. Pompeo Neri, chevalier de l'ordre de Saint Etienne Roi d'Hongrie, fecrétaire des archives du palais & du fenat de Florence, confeiller intime d'état de S. A. R., ci-devant préfident de la jointe de Milan, &c. est mort, âgé de 70 ans. C'étoit un écrivain renommé, ministre subtil & éclairé, & un des plus savants jurifeonsultes de notre siècle. Parmi les ouvrages que nous avons de lui on peut citer su relation du cens de Milan de 1750; ses observations

sier le prix légal des monnoies de 1751; les écrits imprimés nouvellement dans le second volume. des décisions de bonaventure Neri Badia son pere.

Meffire François marquis d'Alface Hennin-Lietard, issu des anciens comtes d'Alface, chef de la Branche ainée de cette maison, chambellan de Sa Majesté Impériale & Royale apostolique, est décédé le 24 Août en son château de Dion leval en Brabant, âgé de 73 ans.

Le prélat Gentili, auditeur de la Rote & agent de plusieurs évêques, abbés, chapitres d'Allemagne, ainsi que de quelques princes du St. Empire, est mort à Rome d'une rétention d'urine âgé de plus de 80 ans

Le baron de Bave, lieutenant général des armées du Roi, grand-croix de l'ordre roval & militaire de Saint Louis, grand bailli d'Epée de Saint-Dié, ancien commandant des cadets-gentilshommes du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, est mort en sa terre de Bave. le 3 de Septembre.

Dans le dernier Journal p. 170, l. 3 & 24 antilogie lisez antilogies. --- P. 188, l. 19 unviers . lifez univers.

TABLE.

Turquis.	Constantinople. Salé	267 269
Russie.	(Pétersbourg.	270
POLOGN'E.	(Varsovie.	27 E
ESPAGNE.	(Madrid.	278
SUEDE.	(Stockholm.	280
ALLEMAGNE	Vienne.	283
	Berlin.	287
	Duderstat.	288
Tralie.	Rome.	289
	livourne.	292
	Venise.	292
	Naples.	294
ANGLETERRE.	(Londres,	294
FRANCE,	(Paris.	300
Pays-Bas,	S Anvers	399
	{ Anvers La-Haye.	310
	Morts	311